

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DE
MIE PRIGIONI,
MEMOIRE
DE SILVIO PELLICO,
Da Saluzzo.
Prix : 2 fr. 25 cent.

A paraître sous peu de jours.

TABLEAU
TOPOGRAPHIQUE ET MÉDICAL
DE L'ILE DE CORSE,
PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS
PAR A. VANNUCCI
DE CORTÉ,
Docteur Médecin de la Faculté de Paris; Membre correspondant
de l'Académie Royale de médecine de la même ville
et de plusieurs sociétés médicales du royaume.
Prix : 2 fr. 50 cent.

360 LITHOGRAPHIES
PAR AN.

Prix d'un numéro isolé avec lithographie 60 c.
Prix de chaque lithographie, sur beau papier 75

LE CHARIVARI

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

600 VIGNETTES
PAR AN.

Prix de la collection des six premiers mois 1838, un
beau volume, avec 180 lithographies, 30 fr.

PUBLIANT CHAQUE JOUR UN NOUVEAU DESSIN (LITHOGRAPHIE OU GRAVURE) ET DES VIGNETTES
SUR BOIS, FORMANT PAR ANNÉE SEPT SÉRIES SPÉCIALES,

SAVOIR :

Cinquante-deux dessins de Théâtres,
Cinquante-deux dessins de Genre,

Cinquante-deux dessins d'Art et de Modes,
Cinquante-deux dessins de Modes,

Cinquante-deux Portraits ou Charges,
Cinquante-deux dessins d'Actualité

Cinquante-deux caricatures politiques, litté-
raires, artistiques, industrielles, etc.

RÉDACTION POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

LOUIS DESNOYERS, ALTAROCHE, ALBERT CLER, CLAUDON, ALBÉRIC SECOND, E. FAGES, EUGÈNE GUINOT, FÉLIX PYAT, HYPOLYTE LUCAS, BERTAUD, etc.

DESSINS :

PHILIPPON, GRANVILLE, DAUMIER, GAVARNI, BENJAMIN, BOUCHOT, ADOLPHE MENUT, TRAVIÈS, JULIEN FOREST, GIGOUX, etc.

Pour paraître de suite : les *Robert-Macaire* de Daumier et Philippon; — les *Croquis d'expressions*, les *Annances*, les *Double-Faces*, *Cours d'histoire naturelle*, de Daumier; — les *petits malheur du bonheur*, les *Maris enragés*, les *Couilles*, les *Artistes*, la *Boîte aux lettres*, *Patois de Paris*, de Gavarni; — le *Panthéon caricarique*, *Vie et aventures de M. Jobart*, les *Mauvais locataires*, de Benjamin; — les *contributions indirectes*, les *illusions*, de Bouchot; — l'*Argent*, le *Quartier latin*, les *Désappointemens de la vie*, *Cours de droit*, les *Tribulations*

du commerce, une *Galerie de portraits*, composée des portraits du général Bugeaud, du général Brossard, de M. Gisquet, de MM. Pierre et Paul Perrier, Lherminier, Guizot, Gabriel De'essert, Salvandy, Decazes, Pasquier, Persil, Dupin, Thiers, Lobau, Emile de Girardin, Granier de Cassagnac, Bertin de Vaux, Fonfrède, Jules Lechevalier, Saint-Marc-Girardin, Charles, Charles Dupin, Maurice Duval, Groult de Tourlaville, Saint-Hilaire, Louis Bonaparte, Viennet, Pougoum, Frank-Carré, Molé, Agnado, Botschid, Lannes, Athelin, Montalivet, etc.; en fin les portraits chargés de MM. Planche, Balzac, Devigny, Gozlan, Karr, Fumas, Scribe, Delavigne, Ligier, Arnal, Bouffé, Mayerbeer, Rossini, Ingres, Delaroche, Delacroix, Vernet, David, Marochetti, Foyatier, Frédéric Soulié, Jules Janin, Duprez, Lafond, etc., etc.

PROGRAMME HEBDOMADAIRE.

DES DESSINS.

Une caricature (plus spécialement le dimanche). Ces caricatures seront politiques (quand la censure daignera les admettre), littéraires, artistiques, industrielles, etc. Cette spécialité sera, comme toujours, la partie la plus ri-

che de toutes celles que peut exploiter le dessin du *Charivari*; les travers, les ridicules, les petitesesses et les vices de ce temps ne sont pas près de faire faute au crayon spirituel des Granville, des Gavarni, des Daumier, des Benjamin, des Bouchot, des Traviers, etc.
Un dessin de théâtre (plus spécialement le lundi). Ce dessin représentera une scène de la pièce la plus en vogue, ou, à défaut de pièce qui mérite cette illustration, un portrait d'acteur ou d'actrice dramatique, une vue intérieure ou extérieure de théâtre, un croquis de loge, de mœurs théâtrales, etc.; en un mot, ce sujet aura toujours un rapport direct avec l'art dramatique.
Un dessin de genre (plus spécialement le mardi). Cette catégorie comprendra des croquis de mœurs, des scènes d'intérieur, des pochades de salon, d'aubier, de tribunaux, de promenades publiques, etc.
Un dessin d'art (plus spécialement le mercredi). Cette catégorie comprendra la copie : — des ouvrages les plus remarquables aux expositions annuelles de peinture et de sculpture, et quelquefois aussi la charge de ces ouvrages; — des meilleurs tableaux des galeries publiques et particulières, — des compositions dignes d'y figurer comme œuvre d'art; — et enfin de des-

sins représentant de beaux sites, des monuments publics, des établissemens remarquables, etc., sur lesquels un événement quelconque aurait appelé l'attention.
Un dessin des modes (plus spécialement le jeudi). Cette planche donnera les modes les plus nouvelles, les costumes les plus élégans pour bals masqués, et parfois aussi quelques unes de ces caricatures de modes qui, grâce au crayon piquant de Grandville et d'Aloph, ont obtenu tant de succès.
Nota les dessins de modes seront toujours colorisés, et accompagnés d'un bulletin.
Un dessin biographique (plus spécialement le vendredi). Cette catégorie comprendra le portrait ou la charge des notabilités politiques, militaires, littéraires, artistiques, et en général de tous les personnages que les circonstances auront signalés momentanément à la curiosité.
Un dessin d'actualité (plus spécialement le samedi). Cette catégorie comprendra des esquisses de toute sorte ayant toujours au moins le mérite de l'actualité.

On s'abonne à Paris, aux Bureaux du journal, 16, rue du Croissant hôtel Colbert: chez les correspondans, les libraires, les dépositaires de pittoresques, et les directeurs de postes, et, sans aucune augmentation de prix, chez les directeurs de messageries. — Les abonnemens datent des 1^{er} et 16 de chaque mois — 15 fr. par trimestre pour Paris, 18 fr. pour les départemens, 22 fr. pour l'étranger; — 30 fr. par semestre pour Paris, 36 fr. pour les départemens, 44 fr. pour l'étranger; — 60 fr. par an pour Paris, 72 fr. pour les départemens, 88 pour l'étranger.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS

A l'Office-Concept de LIBRAIRIE BOUQUIN
et C^o, Place de la Bourse N^o 5
P. DESTANES et C^o rue Caillon N^o 13
PROPRETE DE LA BOULLE rue St Honoré
N^o 297, ou l'on reçoit les annonces pour
l'insulaire français.



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNÉE, N^o 211.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES SAMEDIS.



BASTIA.

La Corse joint à sa position géographique, l'avantage d'avoir une étendue considérable composée de différentes espèces de sol qui la rendent merveilleusement propre à la culture des plantes les plus riches, les plus variées. Il ne sera donc pas sans intérêt pour nos lecteurs, d'en connaître la division; afin d'être à même d'apprécier, avec une certaine justesse d'esprit, à quel degré de prospérité pourrait s'élever un pays, qui réunit tant d'éléments de richesse que le nôtre. Nous n'hésitons pas à dire que, si avec l'aide protectrice que nous donne le gouvernement réparateur de juillet, nous savions diriger nos forces et les précieuses facultés dont nous a doués la nature, à l'extirpation des préjugés qui tourmentent encore l'intérieur de l'île, nous pourrions avantageusement rivaliser, dans un temps donné, avec les contrées les plus fertiles et les mieux cultivées de l'Europe. Mais pour atteindre ce but, il faut commencer par faire des sacrifices, renoncer à des habitudes qui nous énervent infructueusement au milieu d'un cercle d'idées stationnaires; et s'inspirer de l'amour du travail; car, le travail seul peut nous procurer ce bien-être moral et matériel, après lequel nous soupirons tous avec tant d'ardeur, et qu'il ne dépend cependant que de nous de conquérir.

La superficie totale de la Corse est évaluée à 874,745 hectares, soit environ 443 lieues carrées. Cette vaste étendue, qui fait de notre pays, un des départemens les plus spacieux de la France, en même temps qu'il en est le plus pauvre, se forme de

Pays de bruyères ou landes pour une contenance de	350,000 hectares.
Sol de riche terrain	75,000
Sol de craie ou calcaire	33,500
Sol pierreux	180,000
Sol de différentes sortes	236,245
Egal	874,745

Au premier aperçu de cette statistique, on

ne peut s'empêcher de remarquer avec un sentiment de reconnaissance envers la divine Providence, combien a été favorisée notre patrie, puisqu'elle est exempte de ces couches improductives, et qui ne sont là que pour attester les bouleversemens qu'a subi le globe. En effet on ne trouve en Corse, ni sol de gravier, ni sablonneux, ni argileux; tout ce qu'elle renferme de sol marécageux est si peu de chose qu'il se perd dans cette masse d'avantages, qui résultent d'un sol exploitable dans toutes ses parties. Et cependant l'agriculture est encore dans l'enfance parmi nous, nos marbres et nos granits restent enfouis, et nos forêts vierges encore de la cognée des hommes! Que de richesses ne pourrions nous pas retirer de cette partie calcaire et pierreuse, si admirablement disposée pour recevoir la culture de la vigne? Que de produits précieux ne donneraient pas nos montagnes inférieures et les vallées qui en dépendent, si leurs flancs étaient couverts d'oliviers? Cet arbre indigène est destiné à devenir un jour un objet de riche exportation pour le commerce, et d'immenses ressources pour les habitans des campagnes. Parlerons nous des trésors que renferment nos 80,000 hectares de forêts séculaires qui couvrent nos hautes montagnes, dont la coupe réglée serait une source de revenu pour le gouvernement et une branche d'industrie très profitable au pays? et de cette autre partie de 75,000 hectares de riche terrain comprenant les plaines de l'Est et le Campo dell'oro, comparés par le savant économiste de l'Institut, au Delta d'Egypte et à la Terre promise?

En réfléchissant à tous ces dons de la nature, comparés à l'état actuel de notre agriculture et de notre industrie, on ne sait trop si l'on doit regarder comme cause de l'infériorité relative dans laquelle nous vivons au milieu de tant de richesses, la fatalité, notre propre incurie ou bien encore la négligence que les gouvernemens qui ont précédés la révolution de juillet ont toujours manifesté envers notre pays. Quoiqu'il en soit, l'époque de notre régénération est arrivée; sachons profiter de la bienveillante protection du gouvernement, et des exemples que nous offre

le continent. Toutes les facilités vont nous être données pour accélérer notre civilisation: les routes royales s'ouvrent de toutes parts, le département fait ce qu'il peut avec ses ressources limitées, les communes s'associent à ce mouvement progressif, au moyen de leurs prestations; mais tous ces louables efforts, que nous aimons à constater, n'auront point de résultats marquans, si les individus ne prêtent leur concours à ces mesures, en renonçant à leurs funestes rivalités, car, comme l'observe très bien M. Blanqui, ces améliorations ne peuvent se réaliser qu'autant que les prétendus chefs de clans ne donnent leur démission ou la reçoivent.

Nous admettons bien des partis et des chefs politiques, mais nous ne saurions reconnaître ces jalousies de clocher, qui tendent à perpétuer les divisions et les haines, et dont l'influence délétère agit d'une manière si déplorable sur l'avenir du pays.

Le court séjour de M. Fourier à Bastia, n'aura pas été infructueux pour cette ville. Les difficultés qui s'étaient élevées relativement à l'adjudication du quai et de la traverse ont été applanies d'un commun accord entre l'Administration et l'adjudicataire. Aussi les travaux vont-ils commencer positivement dans le courant de la semaine prochaine. On assure que le premier atelier sera placé au jardin des Jésuites. Nous tenons aussi de bonne source que le plan du port projeté à l'anse St-Nicolas, est terminé, et que le devis s'élève à la somme de 2,800,000 fr. On dit que ce plan après avoir subi quelques modifications, sera très prochainement envoyé à Paris, conjointement à celui du vieux port. M. l'ingénieur en chef est parti avant hier pour Corté.

Le 27 du courant à la pointe du jour, un navire démanté ayant ses signaux de détresse a été aperçu dans l'Est, à environ trois lieues de distance de Bastia. Aussitôt les marins de notre port, ne consultant que leur zèle et leur dévouement, se sont empressés de voler à son secours. Ce bâtiment est l'allèga la *Sympathie*, capitaine Souve, parti d'Arles le 12 du courant, chargé de houille, à la consignation de l'agent des bateaux de la cor-

responduance à Bastia. Assailli par un coup de vent le 27 novembre vers 2 heures du matin, par le travers d'Erbalunga, il mouilla aussitôt, mais un nouveau grain venant du S. O. l'a fait chasser dans le S. E. jusqu'à ce qu'il trouvât un fond de 200 brasses où il put mouiller. Ce bâtiment était dans un danger imminent, lorsque les secours partis de Bastia, lui arrivèrent fort à propos. Il fut heureusement ramené dans le port vers les 4 heures du soir, remorqué par le bateau à vapeur le *St-Pierre*, et escorté par la goélette, la *Ville de Bastia*, le mistic le *Pipi* et le chef le *St-Joseph*. On ne saurait assez louer, en toute circonstance, le dévouement dont ont fait preuve les capitaines et les matius.

Dans ce sinistre, on n'a eu qu'à déplorer le malheur dont a été atteint le nommé Pierre Antoine Rogliano, lequel voulant amarrer la *Toulino* pour remorquer la goélette la *Ville de Bastia*, a eu le pouce de la main droite emporté; on craint même d'être obligé d'amputer l'avant-bras.

Malgré les sinistres prédictions des faux prophètes, le Jury de la 4^e session comme ceux des sessions précédentes, continue à remplir consciencieusement le ministère dont il est investi. Le nommé J. M. Poletti accusé d'être l'auteur de l'incendie qui éclata dans la commune de *Faviani* le 23 août dernier, vient d'être condamné à deux ans de prison. Nous aimons à publier ce fait, parcequ'il annonce une amélioration sensible dans la disposition des esprits habitués jusqu'ici à considérer ces délits comme de simples contraventions, et sous le point de vue d'une coupable indulgence.

M. L'impeant député du 5^e arrondissement électoral de la Corse, est parti pour Paris, sur le paquebot de la correspondance. Un cortège nombreux a accompagné l'honorable député jusqu'au petit môle.

Sur la proposition de M. le conseiller d'état, directeur général des ponts et chaussées et des mines, et par arrêté du 17 du mois dernier, M. le ministre des travaux publics a nommé le sieur Grégoi, Jean-Charles, maître de port de 1^{re} classe au port de St Florent, en remplacement du sieur Oletta, appelé à d'autres fonctions.

M. Cesari tout récemment nommé maire de St-Florent, nous adresse le discours suivant, qu'il a prononcé à l'occasion de sa installation dans ses fonctions.

Messieurs,
C'est pour la troisième fois que j'ai été appelé à remplir les fonctions de maire de cette commune. C'est une tâche bien difficile, Messieurs, mais si vous daignez me prêter votre concours elle me sera moins pénible.

Je veillerai au maintien de l'ordre public, je reprimerai les abus, et rien ne sera omis de ma part pour faire le bien de ces habitants. Union, Messieurs, fait la force! Il n'y a parmi nous divergence d'opinion ni de parti. Nous sommes tous

également français et dévoués au gouvernement de Louis-Philippe 1^{er} qui ne cesse de répandre à pleines mains, ses bienfaits sur notre pays de long-temps oublié.

Certes, Messieurs, la révolution de juillet a été pour nous une nouvelle ère de bonheur et de prospérité. De grandes routes s'ouvrent de toute part; des ports se creusent; les marais se dessèchent, les communications avec les pays de l'intérieur seront plus faciles; enfin, Messieurs, notre bonheur paraît assuré.

L'autorité administrative supérieure dont l'honneur pour les intérêts du pays ne s'est jamais démenti, ne cesse de représenter au gouvernement, nos vœux et nos besoins; Unissons donc, Messieurs, nos vœux à ceux des amis sincères de notre pays pour que ce digne et zélé administrateur nous soit pour long-temps conservé.

Le duc d'Orléans, cet ange tutélaire qui est venu visiter nos murs et notre belle rade nous a laissés de profonds souvenirs.

La situation topographique de notre pays entouré de la belle province du Nebbio, une des plus peuplées et fertiles de la Corse fixe dans ce moment l'attention du gouvernement. Oui, Messieurs, n'en doutons point, un plus heureux avenir est réservé à nos enfants. Dans quelques années la petite commune de St-Florent prendra son ancien rang parmi les premières villes de la Corse.

Rendons nous, Messieurs, dignes des bienfaits du gouvernement, par un zèle bien éclairé, un sentiment de reconnaissance bien entendu et un dévouement bien soutenu envers le Roi, son auguste famille, et son gouvernement!!!

— On lit dans le Journal des Débats

Les officiers de l'armée qui ont été appelés depuis 1830 à servir auprès du Roi et des princes, trouvent dans cet insigne honneur un simple dédommagement aux colomnies et aux outrages dont ils sont journellement l'objet dans quelques feuilles de l'Opposition.

Néanmoins, quand il s'agit de l'avancement qui leur a été accordé à la suite de longs services, et conformément aux lois existantes, il peut être permis de rappeler sur quels titres se fondent ces prétendues faveurs qu'ils ont obtenues. C'est la seule réponse que nous voulions faire aux attaques dirigées contre eux. Nous ne parlons pas aux passions hostiles que rien ne peut éclairer ni convertir; notre réponse s'adresse à l'armée qu'on essaie de tromper par d'indignes mensonges.

Un journal de l'Opposition a publié, et une feuille radicale a répété ce matin ce qu'elle appelle « un tableau des faveurs accumulées, aux dépens des officiers de l'armée, sur les aides-de-camp du Roi et des Princes. » Elle nomme successivement tous les officiers qui auraient été l'objet de ces préférences. Nous acceptons la liste qu'elle a dressée et l'ordre qu'elle a suivi; seulement nous opposerons à des imputations fallacieuses des faits de notoriété publique. L'armée nous lira, le pays nous jugera.

Le général Bernard, ancien aide-de-camp du Roi, aujourd'hui ministre de la guerre, avait été fait officier général par l'Empereur, dont il était aide-de-camp en 1814. S'étant condamné à un exil volontaire pendant la Restauration, on sait avec quelle distinction il a représenté pendant quinze ans aux Etats Unis d'Amérique l'arme du génie à laquelle il appartenait par les plus honorables services.

Quand le général Gourgaud a été nommé par le Roi lieutenant-général, il y avait plus de vingt ans que l'Empereur lui avait conféré le grade de général de brigade. La juste et populaire célébrité de cet officier-général, un des compagnons d'exil de Napoléon, dispense de rappeler ses titres à cette justice qu'on aurait eu le droit d'appeler tardive.

Le général Heymès était canonier en 1793. Il était colonel aide-de-camp du maréchal Ney en 1814. Sous la Restauration il a noblement subi les suites de la sanglante disgrâce de son illustre chef. En 1830 il a été un des plus énergiques promoteurs, un des plus intrépides soldats de notre glorieuse révolution. Nommé maréchal-de-camp à cette époque, ce n'est que huit ans plus tard, et après avoir été mutilé par la mitraille républicaine de juillet 1835, qu'il a été élevé au grade de lieutenant-général.

Le général Athalin, directeur du cabinet topographique de l'Empereur, honoré de sa confiance et de son affection, était colonel du génie en 1814. Il a été nommé maréchal-de-camp en 1830.

Le général Rumigny, officier supérieur et aide-de-camp du général Gérard, avant la Restauration, s'était distingué entre les braves qui combattirent si glorieusement à Montereau. Colonel avant la révolution de Juillet, il est aujourd'hui maréchal-de-camp.

Le général d'Houdetot était au nombre des blessés à la bataille de Trafalgar, il y a trente trois ans. Il était lieutenant-colonel avant la révolution de Juillet.

M. Jules de la Rochefoucauld, officier supérieur avant 1830, n'est pas encore colonel.

M. Christian Dumas était accouru, au bruit du canon de juillet, se mettre à la disposition du général Gérard. Il a été nommé officier supérieur en 1831. Blessé sous les murs de Constantine (on veut bien le reconnaître), c'est en 1837 qu'il a été nommé lieutenant-colonel.

Telle est la vérité sur les aides-de-camp du Roi. Quant aux officiers d'ordonnance de S. M., il n'est pas vrai qu'ils aient été promus tous au grade supérieur. Les deux tiers de ceux que le Roi a appelés auprès de lui en 1830 n'ont encore obtenu aucune espèce d'avancement. Plusieurs, tels que MM. Liadières, de Lasalle, Thierry, comptent parmi les plus anciens capitaines de l'armée. Les autres ne font plus partie de l'état-major du Roi.

M. le général Montesquiou, chevalier d'honneur de la Reine, était colonel aide-de-camp de l'Empereur.

M. Baudrand, aide-de-camp du prince royal, nommé lieutenant-général en 1830, était à cette époque un des plus anciens maréchaux-de-camp du génie, et l'un des officiers les plus distingués de cette arme.

M. le général Marbot commandait le 23^e régiment de chasseurs pendant la campagne de Russie, il y a vingt six ans. Proscrit sous la Restauration, il a trouvé sous le gouvernement libéral de Juillet la justice due à de brillants services sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Presque tous les officiers d'ordonnance du prince royal ont obtenu de l'avancement. Cela est vrai; mais n'e tiennent-ils pas à ses côtés à la tranchée d'Anvers, au combat du Tsig, à la prise de Mascara?

Le général Boyer, aide-de-camp de M. le duc de Nemours, était simple chasseur à cheval de la garde impériale à la bataille d'Austerlitz, officier supérieur en 1813, colonel après la révolution de juillet. M. le maréchal Clausel lui a confié le commandement d'une brigade pendant la retraite de Constantine, en 1836. En 1837, il a gagné sur la brèche de cette ville, et à côté de M. le duc de Nemours, les épaulettes de général.

M. de Berthois, récemment nommé général, était le huitième colonel sur trente de l'arme du génie, dans laquelle il était déjà officier supérieur en 1813. Il s'était distingué en 1812 au siège de Valence; il était à celui d'Anvers.

Voilà donc les familiers que le Roi a appelés auprès de sa personne! tous officiers de fortune, tous soldats de la République ou de l'Empire, presque tous désignés au choix du Roi par la confiance que leur avait montrée l'Empereur, ou qu'ils avaient obtenue de ses plus illustres lieutenants, les Ney, les Gérard, les Davoust!

Voilà les faveurs accumulées sur leurs têtes! Quelques grades accordés à de vieux services, à des talents éprouvés, à un dévouement infatigable, à des persécutions et à des souffrances sans nombre; car il n'est pas un de ces officiers peut-être, qui n'ait eu à souffrir de l'injuste exclusion qui a long-temps arrêté l'essor des plus brillantes renommées militaires.

Nous laissons au public le soin de faire les réflexions qui naissent de ce rapprochement. Nous avons pleine confiance dans sa raison, dans son équité. Quant aux passions anarchiques qui contestent à de braves officiers leurs titres à la justice du gouvernement, nous savons bien qu'elles ne pardonneront jamais aux aides-de-camp du Roi de juillet la place qu'ils ont occupée près de lui, toutes les fois qu'il a fallu protéger sa personne sacrée contre les hordes des assassins.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

Le cabinet Frias n'est pas encore renversé; à la date du 14 novembre, on écrivait de Madrid, que l'on verrait avec satisfaction un ministère de fusion. En attendant l'enfantement du cabinet estimé à remplacer celui du duc de Frías, la chambre s'occupe de la rédaction de l'adresse; la commission de cette adresse est composée de MM. Martinez de la Rosa, le général Antonio Seoane, Salustiano Obzaga, Arrazola, Rey, Miguel-Bautista Puche et Gamatena. L'opposition est représentée dans cette commission. La discussion de l'interpellation annoncée par le comte de Las Navas, que nous avons vu long-temps à Marseille faire un cours de politique républicaine, au café Américain et sous les arbres des Allées, doit donner lieu, dit-on, à une séance orageuse. On sait que cette interpellation est relative à l'état de siège. L'*Echo del Comercio* assure que dans la commission de l'adresse, MM. Seoane et Obzaga, députés opposans veulent insérer dans la réponse une phrase qui exclue jusqu'à la possibilité de transiger avec don Carlos, et que M. Martinez de la Rosa s'y oppose fortement.

Le gouvernement de la reine n'a pas voulu que son silence sur les fusillades d'Aragon et du royaume de Valence passât pour l'approbation de ces épouvantables atrocités; il a eu le courage d'ordonner aux généraux la dissolution des *Juntes de représailles* et d'attribuer exclusivement l'exécution de ces mesures aux autorités militaires qui jugeront seules de leur opportunité. D. José Maria Puig, chef politique de Madrid, vient de défendre à tous les individus qui n'appartiennent ni à l'armée ni à la milice nationale de porter la moustache ou l'habit militaire. Nous ne savons pas si cette mesure sauvera l'Espagne.

La brigade de l'armée de réserve, campée aux portes de Madrid, vient de recevoir ordre de marcher pour la troisième fois. Elle ne retourne pas dans la Manche, elle se rend sur la rive droite du Tage, à huit lieues de Madrid, afin d'être à même de recevoir promptement les ordres du marquis de Las Amarillas.

Espartero au lieu de se battre passe son temps à faire des brochures; son adresse au sujet du corps de réserve de 40,000 hommes, qu'il n'a écrite que par jalousie contre Narvaez fait fureur. Espartero en a soigné lui-même les épreuves à Logrono, où elle a été tirée à plusieurs milliers d'exemplaires; dans trente deux heures on l'a ré-imprimée deux fois à Madrid où dix mille exemplaires ont été enlevés. Mais le général-écrivain ne bouge pas de Longrono.

Les évocations continuent avec une verve atroce chez les christinos. Balmaseda, lieutenant de don Carlos vient de faire tailler en pièces cinquante christinos.

Le *Correa National* parle d'une réponse de Ca-

lerra à Van Halen, dans laquelle il se défend de attentats horribles dont il s'est rendu coupable à l'égard des prisonniers de Paridiaz. Toutefois il se propose de venger ces cruautés, et il avoue qu'il vient de faire fusiller un adjudant. Van Halen lui a répondu que s'il persistait dans son malheureux système, il ferait passer par les armes les 10,000 prisonniers qu'il a avec lui. De tels détails soulèvent le cœur.

Cabrero est dans les environs de Calata yud. La division Ayerbe est à Fuentes. A Saragosse on a appris avec peine la dissolution de la junte des représailles.

THÉÂTRE DE BASTIA.

DONNA CARITEA, LUCREZIA BORGIA.

Ainsi que nous l'avons constaté dans un précédent article, Marino Faliero a ouvert cette année avec beaucoup de succès la saison théâtrale. Donna Caritea et Lucrezia Borgia l'ont suivi de près. La musique de Donna Caritea se distingue par la grâce des motifs; c'est l'œuvre d'un homme de talent. Mais en vain chercherait-on dans cet opéra quelque jet de vive lumière, quelque étincelle échappée au feu sacré du génie. C'est le ruisseau qui coule toujours et serpente doucement entre deux rives émaillées de fleurs, mais que l'on voudrait voir quelquefois torrent impétueux déborder dans la plaine ou bondir écumant de rocher en rocher. Cet opéra renferme pourtant plusieurs morceaux dont l'audition nous a fait le plus grand plaisir, et qui ont été exécutés avec intelligence et succès par nos acteurs.

Décidément la Signora Salvatori est une Prima Donna accomplie. C'est toujours la même volubilité, la même coquetterie, la même hardiesse dans la voix, le même luxe dans les fioritures, la même expression et la même netteté dans le chant.

Le Contra to Signora Letizia Suddetti qui a débuté dans la Donna Caritea, a reçu et mérité les applaudissements que nous lui avions prédits. Et comment pouvait-il en être autrement? Sa voix est fraîche comme le chant de l'oiseau matinal, douce comme la voix de l'amitié, touchante comme une parole d'amour; sa méthode est pure, sa manière large et simple comme celle de madame Pisaroni, le Contralto par excellence.

Avec un public moins indifférent que le nôtre, les dames Salvatori et Suddetti suffiraient seules pour faire la fortune d'un Impresario. Eh bien, ce sera merveille si le nôtre parvient à se tirer du mauvais pas où il se trouve malheureusement engagé.

Il Tenore Signor Gasperini aussi s'est assez bien acquitté de son rôle. Il a chanté avec goût, et nous n'avons qu'un conseil à lui donner, c'est de crier un peu moins, c'est d'être un peu moins prodigue de gestes et de contorsions. Il faut être vrai avant tout; rien n'est beau comme la nature.

Voilà en peu de mots les impressions que nous a laissées Donna Caritea. Elles sont douces et durables mais elles seront moins vives cependant que celles que nous laissera sans doute la Lucrezia Borgia de Donizetti.

Nous ne nous occuperons pas du Libretto; simple dilettante, notre tâche est purement musicale. Nous laisserons à d'autres le mérite de la critique et de l'érudition. Libre à eux de retrouver dans le drame de Romani non pas la Lucrezia Borgia de l'histoire, l'incestueuse, l'homicide, l'empoisonneuse fille de Rodéric Lenzuoli, mais une Lucrezia Borgia idéale, bonne et tendre femme aux entrailles de mère, repentante et presque sensible au mépris et aux affronts des hommes. Pour nous, l'opéra seul attirera notre attention.

Lucrezia Borgia n'est certes pas un des chefs d'œuvres de Donizetti; mais la musique en est agréable, facile, pleine de verve, de vie et de mouvement. C'est joyeux comme un chant de fête, lugubre comme un hymne de mort. Toutes les passions y sont mises en hymne avec beaucoup d'art et de sentiment, et Donizetti a su parler dans cet opéra toutes les langues, toucher toutes les cordes. Rien n'est gai et riant en effet comme l'introduction du prologue. *Bella Venezia, amabile, d'ogni piacer soggiorno*; rien n'est vil et entraînant comme ce cœur: *Bando a si triste immagine*. — *Amata tua madre e tenero sempre per lei ti scriva* est d'une grâce parfaite. *Maffio Orsini, signora, son io; ella è donna che infame si rese sotto cerasanti de* haine et de mépris. *La gioia de profani* surtout re-

teintant tout-à-coup aux oreilles exécrables convives de la Negroni au plus fort de l'orgie et lorsque Maffio Orsini nous dit avec tant de grâce le secret d'être heureux, est terrible et imprévu comme la foudre qui éclate par un beau soleil d'été, dans un ciel pur et sans nuages.

Il est quelque chose de bien beau aussi et qui nous a frappés, c'est l'air d'Alfonso: *Qualunque sia l'evento*, que M. Meini chanterait dans la perfection s'il menageait davantage ses moyens. Les cordes de sa voix puissante n'ont pas besoin d'être forcées pour produire de l'effet. Qu'il ne se laisse donc pas séduire par de vulgaires applaudissements. Tamburini, Ronconi, et Lablache ne crient jamais et pourtant il n'y a rien d'admirable comme leur chant.

Cet opéra d'ailleurs est fort bien exécuté, les morceaux d'ensemble surtout sont rendus avec beaucoup d'entraînement et de précision, et nous n'avons que des éloges à donner à tous en général et à notre Impresario en particulier. Qu'il continue à nous donner de la bonne musique et ses recettes augmentent, il peut en être sûr, en proportion du plaisir qu'il saura nous procurer.

A LA CORSE.

Le grand Napoléon travailla pour ta gloire, L'illustre Paoli pour ta prospérité. Le premier conduisit tes fils à la victoire; Le second les tira de la captivité. L'un fit voler ton nom par son pouvoir magique Du Pôle Boreal aux plages de l'Afrique, L'autre à ton seul bonheur mit sa félicité. Le Ciel, en te donnant ces astres tutélaires, Les soumit ici-bas à des phases contraires Mais il les réunit dans l'immortalité.

BUFFET, officier d'académie.

Le Gérant N. TARTAROLI.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA ARRIVÉES.

Du 24 novembre au 1^{er} Décembre 1838.

MARSEILLE, bœuf *La Divine Providence*, cap. Bellagamba.
TOULON, bateau à vapeur *Golo*, cap. Cones.
LIVOURNE, bateau à vapeur *St-Pierre*, c. Bugliani.
ARLES, tartane la *Sympathie*, cap. Saave.
LERICI, mistic la *Conception*, cap. Marini.
NAPLES, L'alacelle le *St-Philippe*, c. Palomba.
LIVOURNE, mistic la *Assomption*, c. Thiers.
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, cap. Lota.

DÉPARTS.

LIVOURNE, mistic *Conception*, cap. Guaitella.
LIVOURNE, bateau à vapeur *St-Pierre*, cap. Bugliani.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE aux enchères et à l'amiable.

De tout l'immeuble dénommé *Fica-bruna*, situé sur le territoire de la commune de Biguglia, consistant en une maison servant de guinguette; terres labourables et oliviers, provenant de la succession de feu Mathieu Augustin Mignucci, de son vivant domicilié à Bastia. Elle sera consentie par la voue de ce dernier, et par les sieurs Sébastien et Augustin Mignucci ses enfants majeurs en l'étude du notaire Antoine Joseph Guasco, résidant à Bastia rue Napoléon, dimanche 9 du courant à 1 heure de relevée.

S'adresser aux dits frères Mignucci, pour connaître le bien, et au notaire susdit, pour prendre connaissance des charges et conditions de la vente.

Bastia. — Imprimerie de G. Fabiani.

JOURNAL DE PARIS.

Le JOURNAL DE PARIS, quotidien, politique, littéraire et industriel, vient d'être constitué sur des bases nouvelles. Une immense publicité lui est d'avance acquise par la libéralité des conditions dans lesquelles il se présente.

POLITIQUE.

Nous voulons la dynastie que la volonté nationale a fondée en 1830. Nous adoptons comme loi de la monarchie constitutionnelle, comme règle fondamentale de notre droit public, cet axiome : LE ROI RÈGNE ET NE GOUVERNE PAS.

LITTÉRATURE.

La LITTÉRATURE aura dans nos colonnes la part la plus large. Le Feuilleton du Journal de Paris contiendra le compte rendu des premières représentations de la veille; une chronique variée des nouvelles des théâtres; des articles de mœurs, de beaux-arts et de critique littéraire, des Nouvelles et des romans signés par les écrivains les plus distingués. Les séances académiques, ce les de corps savants, les cours du collège de France et de Sorbonne, les publications diverses, obtiendront, dans le Journal de Paris, une place proportionnée à l'importance que le public y attache avec raison. Nous rendrons compte des affaires intéressantes des cours d'assises, de la police correctionnelle et des tribunaux civils. Nous donnerons l'analyse des débats, le texte des arrêts.

INDUSTRIE.

L'INDUSTRIE est aujourd'hui la force première, l'élément vital de toute société; elle touche à la fois aux besoins moraux et matériels de toutes les classes, et aux plus hautes questions politiques. Pénétré de cette vérité, le Journal de Paris sera pour elle un organe spécial; il la suivra dans ses développements, l'appréciera dans ses progrès, et, au besoin, l'avertira de ses écarts. En un mot, POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE, le Journal de Paris sera aussi complet que peut l'être une feuille quotidienne.

CONSTITUTION.

En même temps que le Journal de Paris, par sa rédaction nouvelle, se met en mesure de rivaliser avec les organes les plus intelligents de la presse, il a voulu offrir aux intérêts privés une combinaison fi-

nancière qui laissât loin derrière elle toute concurrence. Le bon marché est devenu aujourd'hui la nécessité première d'un Journal qui cherche sa force morale et matérielle dans le développement de sa publicité. Le JOURNAL DE PARIS sera publié au meilleur MARCHÉ POSSIBLE. C'est par le système de mutualité qu'il a pu réaliser ce progrès.

ABONNÉS-ACTIONNAIRES.

Nos abonnés sont divisés en deux classes — abonnés ordinaires — abonnés actionnaires. Les abonnés ordinaires payent leur abonnement 16 fr. par trimestre et n'ont aucun droit dans les dividendes et dans la propriété du Journal. La propriété tout entière du Journal de Paris appartient à SES ABONNÉS ACTIONNAIRES dont la position est fixée par l'art. 9 des statuts; en voici le texte :

Art. 9. Il est créé 25,000 actions d'abonnement et de propriété au porteur. Ces actions donneront droit chacune :
1° A un abonnement gratuit au Journal pendant un an;
2° Au renouvellement de l'abonnement pour chacune des années suivantes, à raison de 40 fr. pour Paris, et de 50 fr. pour la banlieue et les départements;
3° A un dividende dans les bénéfices;
4° Et à une part proportionnelle dans le fonds ou actif social et le fonds de réserve.
Les actions donnant droit à un abonnement gratuit dans les départements, seront délivrées au prix de 50 fr. et celles qui devront donner lieu à un abonnement gratuit à Paris, au prix de 40 fr.

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DÉPENSES.

L'exploitation d'un journal se compose de deux natures de dépenses, les frais généraux et les frais progressifs. Conformément à l'art. 33 de l'acte de société, le gérant prend à sa charge à forfait, à ses risques et périls, et à quelques sommes qu'elles puissent s'élever, toutes les dépenses comprenant l'administration, la ré-

placé par ses statuts mêmes en dehors de toute spéculation particulière, il devait baser son avenir sur l'intérêt commun; là est une véritable garantie pour tous, et à côté d'elle un grand et honorable succès. Les dispositions de l'Acte de Société que nous reproduisons ici, et le tableau exact dont nous les accompagnons, expliquent simplement, en quelques lignes, et sans qu'il reste place à une arrière-pensée, les résultats certains de la combinaison financière sur laquelle s'appuie le Journal de Paris.

daction, l'impression, et enfin tous les frais généraux divers du journal, à raison de 10,500 fr. par mois; soit par an 126,000 fr. Nous pouvons dès à présent affirmer que le produit de nos annonces couvrira ces 126,000 fr. attribués aux frais généraux; reste donc les frais progressifs.

FRAIS PROGRESSIFS. Un abonnement à Paris.		Recette.	
Dépense.			
Papier (10 f. la rame) 2 c. par n°	par an	40 f.	00 c.
Timbre 5			
Tirage, adresse, etc. 1	30 fr. 60 c.	et 30	60
Port = 1 fr.			
	8 c. 1/2 p. a.	Bénéfice	9 40
Un abonnement dans les départements.		Recette.	
Dépense.			
Papier 2 c. par n°	par an	50 f.	00 c.
Timbre 5			
Tirage etc. 1	43 f. 20 c.	et 43	20
Port 4		Bénéfice	6 80

Supposons les 2/3 de nos abonnements dans les départements et un tiers seulement dans Paris, le bénéfice de chaque abonnement sera en moyenne de 7 fr. 66 c., ce qui donne pour chaque action un dividende de 16 p. 0/0. Ce dividende augmentera l'excédant du produit des annonces que nous n'avons calculé que dans des proportions fort inférieures aux prévisions réalisées par les journaux à 40 fr., et au chiffre atteint chaque année par les principaux organes de la presse quotidienne. Nous ne faisons pas entrer en compte le bénéfice résultant des abonnements ordinaires à 60 fr.; il doit balancer les remises faites aux intermédiaires.

Tel est le problème que nous venons résoudre :

- 1° Publier un Journal au meilleur marché possible;
- 2° Faire partager aux abonnés les bénéfices d'une entreprise dont ils deviendront à la fois les propriétaires et les clients; bénéficiaires certains, car ils sont produits par le concours de ceux mêmes qui ont intérêt à la faire naître; bénéficiaires à côté desquels il n'y a pas même une chance de perte.

En effet, nous demandons à nos Abonnés-Actionnaires le prix le plus modique, 40 fr. pour Paris, 50 fr. pour les départements, et la seule chance défavorable, celle d'une interruption dans la publication, ne saurait survenir, puisque le Gérant, indépendamment de son cautionnement de 100,000 fr., met en caisse, dès ce jour, des fonds suffisants pour assurer l'existence du journal avec tous ses développements.

ON SOUSCRIT POUR LES ACTIONS et l'on délivre des Prospectus et des Actes de Société, au bureau du JOURNAL DE PARIS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24; aux GRADS SALONS LITTÉRAIRES, galerie de Valois, Palais-Royal, n° 156; et chez MM. PIERRUGUES-VERNINAC et C°, banquiers, rue Hauteville, n° 48.

PAR BREVET D'INVENTION.

Pâte de REGNAULD aîné,

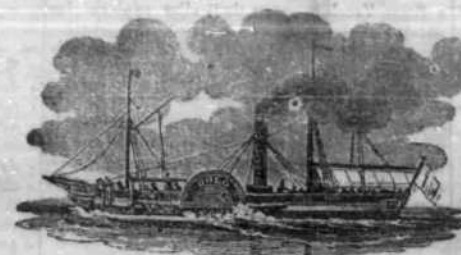
AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouements, et des maladies de poitrine. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte) Dépôt chez M. SERPENTIN, marchand aux Terrasses à Bastia.

M. DESIRABODE chirurgien dentiste du Roi, seul possesseur d'une eau dont la puissante efficacité est depuis longtemps reconnue supérieure pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, à en calmer les douleurs et arrêter la carie sans altérer l'émail. (Prix 3 fr. et 5 fr.). On délivre des prospectus au dépôt à Bastia, chez Marchi libraire.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS

A l'Office-cccept de LEPALLETTES BOURGON et C°, Place de la Bourse N° 5
P. DESTAILLES et C° rue Caillon N° 13
PIERRON DE LA BOULLOUVIE rue S. Honoré N° 297, ou l'on reçoit les annonces pour l'insulaire français.



PREMIER PRIX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

- POUR UN AN 16 fr
- POUR SIX MOIS 8
- POUR TROIS MOIS 4
- POUR LE CONTINENT 20
- POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.
CE JOURNAL PARAÎT TOUJOURS LE SAMEDI.

L'Insulaire Français



JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

BASTIA.

Nous avons, dans notre dernier numéro, donné la division, par espèce de sol, de la superficie de la Corse. Nous allons exposer, dans cet article, le tableau de sa division agricole, indiquant la nature et l'étendue approximative des surfaces affectées à chaque genre de culture.

La superficie totale de l'île est, ainsi que nous l'avons énoncé de		874,745 hect.	
Sur les quels il est mis en rapport :			
En terres naturelles ou artificielles	449	hect.	
Vignes	16,113		
Vergers, pépinières et Jardins.	6,976		
Cultures diverses y compris les terrains plantés à oliviers et les terres à grains etc.	31,551		
Propriétés bâties	380		
Total	55,469	—	55,469

Ce qui laisse en friche ou disponible de 819,276 hect.	
Qui se divise en :	
En terres laborables, pour la culture de	371,044 hect.
Bois et forêts	79,067
Landes, pâtis, bruyères etc.	347,516
Lacs, rivières et ruisseau.	5,888
Forêts et domaines non productifs d'impôt.	15,761
Egal	819,276 — 819,276

Mais si de cette généralité, l'on déduit les nombres 79,067 et 5,888, représentant la superficie occupée par les bois, lacs etc. on tout 84,955

Il restera encore à utiliser 734,321 hectares

Ainsi, en rapprochant les deux nombres 55,469 et 734,321, on pourra facilement calculer la différence qui existe dans le rapport des produits du sol cultivé, produits presque toujours inférieurs à notre consommation, et l'excédant, conséquemment la richesse qui résulterait d'un plus grand développement donné à notre agriculture. Tout ce qui se trouve compris entre ces deux termes extrêmes, marque exactement les proportions qui séparent l'état actuel du pays, du haut degré de prospérité auquel il est susceptible de s'élever par la fertilité de son sol, son

climat et son heureuse position commerciale. Mais il ne faut pas se le dissimuler; nous ne saurions progresser rapidement et atteindre ce brillant avenir, jusqu'à ce que toutes les intelligences et les hommes qui par leurs lumières, ou leur position sociale, peuvent influer sur la direction des esprits, ne les attireront, par l'exemple, vers le mouvement agricole et industriel. Alors, mais alors seulement notre patrie changera bientôt d'aspect: car, les immenses ressources qu'elle renferme mises en évidence, la spéculation ne tarderait pas à s'en emparer, et nous verrions surgir des trésors, des lieux où il n'existe maintenant que mal-aise et souffrances. On se formera une juste idée, de ce que nous disons, si on évalue à 50 francs seulement, par hectare, la mise en valeur de cette vaste superficie de 734,321 hectares encore inculte. Ce serait une somme de 36,716,050 francs à verser annuellement dans la circulation, et dont profiteraient plus particulièrement les classes laborieuses; c'est-à-dire, que, chaque individu aurait, pour subvenir à ses besoins, l'équivalent de 183 fr. 60 cent. de plus par an, de ce qu'il ne peut disposer à présent. Encore, nous ne faisons qu'énoncer ici ce qui a trait directement à l'agriculture dépeuplée des accessoires qui s'y rattachent et l'accompagne inévitablement par tout où elle prospère. Qui ne sait que l'industrie multiplie au centuple les bénéfices du sol? Agriculture, industrie, commerce, ces trois branches de la prospérité publique se tiennent lortement enchaînées et ne peuvent exister séparément.

L'utilité de ces questions économiques quoique généralement sentie parmi nous n'offre pourtant pas assez d'attrait à un grand nombre de nos compatriotes. Le cercle étroit dans lequel nous vivons dans nos villages nous fait manquer d'idées générales. Nous aimons bien à voir prospérer nos maisons, les douceurs de la vie nous

sent assez chères; mais il faut le dire, notre passion dominante est encore pour les sciences et les arts d'éclat: une épaulette ou un diplôme flatte bien davantage l'amour propre de la famille et obtient sa préférence. On espère d'arriver ainsi plus vite à la fortune, notre ardente imagination méridionale, prêtant des effets merveilleux à la possession d'une charge, d'une commission. Généralement c'est marcher en sens inverse du but que l'on se propose. Tel propriétaire, qui dépense 15 et 20,000 francs pour faire, de son enfant, un avocat de province qui le plus souvent ne parvient à être connu et apprécié dans la localité même qu'après de très longues années d'un travail ingrat et pénible, lui aurait rendu la vie douce et facile, s'il avait employé cette somme à son éducation industrielle ou à l'amélioration de ses propriétés. Pour notre part, nous pensons que les quatre bourses pour la ferme de Grignon, que nous devons à la munificence du Prince-Royal, valent mieux pour le pays, que huit admissions à St-Cyr et autant de dispenses en Sorbonne. Les jeunes gens qui ont obtenu la faveur de s'instruire dans l'art de guider une charrue, seront plus utiles à eux mêmes et au pays, que vingt élèves qui sortiraient des écoles spéciales. Il faut bien se convaincre que la Corse, pays essentiellement agricole ne peut prospérer que par l'amélioration de son sol. Cela admis, il est évident que ce dont nous manquons le plus ce sont de bons agronomes, qui joignent la pratique à la théorie, des hommes capables d'entreprendre des exploitations de quelque importance, d'introduire et répandre les bonnes méthodes entièrement inconnues, jusqu'ici, dans nos campagnes.

La statistique peut, sous ce rapport, être d'un grand secours, dans les connaissances locales qu'il faut acquérir pour diriger de vastes entreprises de ce genre. Car, la statistique, cette science des faits et des chiffres si l'on peut s'exprimer ainsi, n'entre pas seulement dans les

combinaisons gouvernementales: elle interesse également toutes les classes de la société, puisque chacun est plus ou moins engagé dans les faits qu'elle représente; mais et plus particulièrement encore les personnes qui s'occupent d'agriculture et d'industrie. Nous avons la profonde conviction que du jour où l'on connaîtra plus généralement en France, les ressources et les productions de notre pays, les affaires agricoles y prendront une tout autre tournure, et nous verrons refluer vers nous les capitaux qui vont actuellement chercher un emploi incertain dans les steppes de l'Afrique. Mais les capitaux, ces puissants agents du travail, demandent la confiance et la sûreté. C'est une question qui mérite d'être traitée à part. X

M. le maréchal de camp Berthier, délégué par M. le lieutenant-général Sebastiani, pour inspecter les troupes stationnées dans la 17^e division militaire, se trouve dans nos murs depuis lundi dernier. Cet officier général qui remplit avec tant d'activité la mission dont il est chargé, est le frère cadet de M. César Berthier, lieutenant-général commandant la Corse en 1814, et de l'infortuné major-général de la grande armée, si lâchement assassiné par les coalisés lors de leur passage par Bamberg.

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, les travaux de la traverse ont commencé lundi dernier. Mais ce qu'il nous était impossible de prévoir, ce sont les obstacles qu'ils rencontrent de la part de plusieurs propriétaires, dont nous nous abstenons, pour le moment, de désigner les noms; car nous espérons encore que l'intérêt public fera place dans leur esprit, à un autre intérêt mal entendu que nous ne voulons pas qualifier. Ces MM. assument une bien grande responsabilité envers le pays, si l'administration fatiguée de tant de tracasseries, venait à ajourner indéfiniment l'ouverture de cette route d'une si haute importance pour la ville de Bastia.

On lit dans un journal :

Deux questions seront les principaux points d'attaque choisis par l'opposition dans la session qui va s'ouvrir : la question de Belgique et la conversion des rentes. On pense généralement que le ministère n'a pas cessé de regarder cette dernière mesure comme inopportune, du moins quant à présent. Il ne consentira probablement à s'engager dans une opération aussi compliquée, tant que quelqu'une des grandes questions européennes ne sera pas applanie. L'exécution du traité des 24 articles n'est pas populaire en France. La cause Belge y inspire une sympathie qui explique la tenacité que l'ambassadeur français a montrée dans la conférence de Londres contre toutes les autres puissances signataires. Cette insistance de M. Molé et de M. le comte Sebastiani aura-t-elle obtenu de nouveaux résultats d'ici à la session? c'est ce qu'il est plus facile de présumer à Londres qu'à Paris.

Une commission nommée par le gouvernement français et à laquelle doivent s'adjoindre plusieurs officiers sardes, doit se rendre très prochainement

à Porto-Vecchio, pour de là aller explorer les points les plus propices sur les côtes septentrionales de l'île de Sardaigne, à l'établissement de nouveaux phares.

Un gros temps de mer, qui annonçait pour la première fois l'hiver, s'est fait sentir dans la nuit du 6 au 7; heureusement que la tempête venait du nord-est, les bâtimens n'ont pas été trop tourmentés dans le port. La mer déferlait avec violence sur le môle et le couvrait très souvent.

Le vaisseau le Triton ayant à son bord M. le contre-amiral Gallois, venant de Smyrne, est arrivé à Toulon le 28 novembre. Ce vaisseau est le même que nous avons vu à la cape pendant deux jours, devant la ville de Bastia.

Ce qui contribue puissamment à la repression des méfaits, et au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans une ville populeuse surtout, c'est l'arrestation immédiate des coupables au moment même du crime. Ce résultat est toujours dû à une surveillance sévère, et à l'énergie déployée dans le service par les agents de la force publique.

Le 2 décembre courant, vers 11 heures du soir, trois italiens parmi lesquels un certain Masini Ange, de Bologne, domestique chez F. Staff anbergiste, entrent au café sis sur la grande rue du théâtre où il y avait trois autres individus de la ville, les sieurs Deleorso, Grassi et Barthélemy Picasso, ancien militaire. Masini cherche dispute à Deleorso, Picasso veut les séparer; Masini traîne celui-ci dans la salle du billard, le frappe d'un coup d'arme blanche à la poitrine et disparaît.

M. le commissaire de police qui en ce moment faisait seul sa patrouille sur la grande rue du théâtre, entend du bruit dans le café, monte, apprend le crime et la fuite de Masini, sans perdre de temps se met en mesure de s'emparer du coupable, requiert le sieur Cauro caporal au bataillon des voltigeurs corsés. Ce dernier descendait en ce même instant de l'étage supérieur où loge M. le commandant du dit bataillon. Le sieur Cauro se hâte d'aller chercher trois autres voltigeurs, ils suivent M. le commissaire de police à l'auberge de F. Staff. Les portes leur sont ouvertes non sans difficulté, ils peuvent enfin entrer; il en était temps, quelques minutes plus tard, Masini qui a été arrêté faisant son paquet, aurait échappé à la justice. (Communiqué.)

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle l'ordonnance du roi qui prescrit la publication de la convention du 9 août 1838, entre la France et le Saint-Siège, pour la transmission des correspondances par voie de mer. L'échange de ces correspondances se fera par les bureaux de poste suivants : Du côté des États Pontificaux, Rome, Civita-Vecchia; du côté de la France, Paris, Marseille, Constantinople, Smyrne, Alexandrie, il comprendra non seulement les lettres, échantillons de marchandises, journaux et imprimés de toute espèce des deux pays, où des pays où la France entretient des établissemens de poste; mais encore les objets de même nature que ceux désignés ci-dessus, originaires ou à destination des pays qui empruntent leur intermédiaire, toutes les lois qu'ils pourront avec avantage être dirigés par ladite voie, et sans préjudice du droit réservé aux expéditeurs, de réclamer l'envoi par terre. Ce nouvel échange de correspondances, se fera au moyen de paquebots à vapeur français, affectés par le gouvernement au transport des correspondances dans la méditerranée.

Le *Journal des Débats* termine ainsi l'article dans lequel il raconte les désordres odieux qui se sont passés au collège de France : « On voit M. Lermier est un grand criminel aux yeux des partis. Sédult par leurs théories, trompé par les pièges qu'ils savent si bien tendre à l'inexpérience de la jeunesse, il a traversé au instant cette région de déception, de fausseté de passions anti-sociales, de doctrines inapplicables et de fastueux mensonges dans laquelle vivent les partis démocratiques. Il a pu apprécier tout ce que valent ces vertus qui font grand bruit, ces désintéressements qui ont tant de haut, ces principes qui paraissent si inflexibles, ces programmes qui promettent l'humanité le bonheur et la gloire au pays. Il connaît le néant des doctrines qui l'avaient séduit; il sait le danger des erreurs qui l'avaient entraîné, et, devenu homme en passant aux opinions franchement constitutionnelles, qu'il de ce jour l'adopte comme si elles l'avaient depuis long-temps éprouvé, il leur apporte le secret de la faiblesse et de l'impuissance de leurs adversaires. Accueillons le franchement comme il vient à nous. L'homme que la haine des anarchistes poursuit jusque dans la liberté de sa conscience comme publiciste, jusque dans l'inviolabilité de sa chaire comme professeur, l'homme auquel, ils font subir la douleur reuse épreuve d'une insulte publique pour le punir d'avoir usé de la liberté de penser et d'écrire, conquise en juillet 1830; cet homme de cœur, cet écrivain de talent est à nous. Nous lui devons aide et sympathie. La société lui doit protection. Le gouvernement, nous n'en doutons pas saura acquitter cette dette de la société. »

Un fait incontestable et qu'on ne saurait trop proclamer, c'est que le progrès de la science agricole doit être considéré comme le complément indispensable de l'instruction primaire dans les campagnes; cette instruction manquera sur son but elle pourrait même devenir funeste aux villageois, s'ils n'y puisaient de nouveaux motifs d'attachement pour leur profession. M. le ministre de l'instruction publique a compris le danger qu'il y aurait à ne point faire marcher de pair l'instruction agricole et l'instruction primaire, et c'est pour y remédier qu'il a appelé tout récemment l'attention des préfets et celle des conseils généraux sur la création d'un cours spécial d'agriculture dans les écoles primaires des départemens, mais on est encore incertain sur le meilleur mode à suivre pour la prospérité d'une telle institution. A Bourg où les élèves reçoivent déjà des leçons de botanique et de taille des arbres on paraît avoir reconnu la nécessité de porter à 3 années la durée des cours des écoles normales primaires une instruction hâtive et rapide ne peut jamais être que superficielle et ses résultats sont toujours funestes. Le mot de M. de Montazet archevêque du diocèse de Lyon, trouve naturellement ici son application. « Il vaut mieux, disait-il, ce judicieux prélat, que la terre du Seigneur reste quelques années de plus en friche, que de la livrer à des mains inexpérimentées. »

Il est bon de rappeler ici qu'une circulaire ministérielle en date du 9 juillet 1821, prescrit à MM. les recteurs des académies de transmettre dans les premiers jours de décembre qui précèdent le tirage au sort, les engagements décennaux contractés par les instituteurs communaux appartenant à la classe qui doit être prochainement appelée au service militaire. En conséquence les instituteurs qui ont l'intention de profiter du bénéfice de la loi du 21 mars 1832 sont avertis de faire avant le mois de décembre parvenir leur engagement au recteur de l'académie dont ils ressortissent. Le moindre retard dans l'envoi de cette pièce pourrait compromettre gravement leur position.

Le maréchal comte de Lobau, pair de France, commandant général de la garde nationale parisienne est mort cette nuit d'une attaque d'apoplexie. Le roi, perd en lui un serviteur fidèle et dévoué, l'armée, un capitaine illustre dans cent batailles, la France, un bon citoyen et la garde nationale de Paris, un commandant qu'elle respectait et qu'elle chérissait.

Le roi, la reine, madame Adélaïde LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Orléans et le duc de Nemours, sont allés faire une visite à madame la maréchale Lobau.

La ville de Paris concourt pour 20,000 fr. aux dépenses des funérailles de M. le maréchal Lobau, qui ont eu lieu samedi novembre.

On écrit de Mayence le 17 : Les exportations de blés pour la Hollande et notamment pour la France, diminuent tous les jours. Après avoir subi une hausse très marquée, les prix ont subitement baissé. La crunte que l'on avait conçue de les voir se relever pendant l'hiver, est tout-à-fait dissipée.

Les partisans de la réforme électorale font grand bruit des adhésions qu'ils obtiennent, mais ils gardent un silence prudent sur tous les déboires qu'ils ont éprouvés. Voici le texte d'une lettre adressée au *Journal de la Meuse*, par des signataires qu'on avait sans doute induits en erreur :

Abainville, 20 novembre 1838.

M. le rédacteur du *Journal de la Meuse*,

La pétition de la garde nationale de la commune d'Abainville, sur la réforme électorale, a été brûlée entre nous, d'après le consentement des signataires. Je vous prie donc de ne plus la compter avec celles qui vous seront envoyées.

Signé : TRAMIAUX.

Le bulletin des lois vient de publier le traité avec la Sardaigne pour la transmission des correspondances. L'échange des correspondances se fera du côté de la France par les bureaux de Paris, Antibes, Lyon et Pont de Beauvoisin, du côté de la Sardaigne par Turin, Chambéry et Nice. Les deux services seront combinés de telle sorte entre Paris et Turin que la durée du trajet n'exécède pas 47 heures sur le territoire français, et 86 heures sur le territoire sarde. L'affranchissement entre les deux pays est facultatif pour les lettres et échantillons.

Les journaux de Paris annoncent la mort de M. le duc de Fitz-James, décédé à son château de Quevillon. M. le duc était aveugle, mais il jouissait d'une bonne santé, quand tout à coup, à 10 heures du soir, il a été frappé d'une attaque d'apoplexie. Il n'avait que 66 ans. M. le duc sera, dit-on, enterré à Paris dans le caveau de sa famille.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

HOLLANDE. — Le roi a reçu des dépêches de son ambassadeur à Londres : elles font connaître au roi Guillaume les dernières modifications que les cinq grandes puissances ont fait subir au traité des 24 articles. On croit que le roi est peu disposé à y donner son adhésion. M. May, qui était porteur de ces dépêches, n'est point retourné en Angleterre, et l'on pense qu'il n'a retardé son départ que pour attendre une réponse à sa dépêche. — Les négociations entamées dans le but d'obtenir pour le second fils du prince d'Orange la main de la Reine Victoire, ont échoué. S. M. B. s'est décidément prononcée pour le jeune prince de Saxe-Cobourg neveu du roi Léopold de Belgique.

SYRNE, 20 novembre. — S. A. le Capitan-Pacha, retenu par le mauvais temps, n'est parti d'ici que le dimanche 4 du courant, à 8 heures du matin, avec son baveau à vapeur le *Esseri Haïr*. Il a fait voile le lendemain avec la flotte ottomane du mouillage de Vourla qu'il occupait depuis quelque temps. Les vaisseaux anglais l'ont accompagné jusqu'à Ténédos, où on les a vus mouiller le 7 du courant. Les vents au sud qui ont régné, quoiqu'avec mauvais temps, auront vraisemblablement poussé la flotte ottomane à sa destination, si elle ne s'est pas arrêtée aux Dardanelles, comme on le dit. Les marins anglais qui étaient du voyage s'accordent à faire le plus grand éloge des manœuvres de tous les bâtimens sous les ordres de S. A. Capitan-Pacha qui doit être satisfait de voir ses nobles efforts couronnés d'un plein succès.

Le vaisseau le *Jupiter*, commandé par M. Quernel, capitaine du vaisseau, a fait voile pour Toulon le 4 du courant.

M. l'amiral Gallois est parti hier pour le même port avec le vaisseau le *Triton* qui porte son pavillon, et qui est commandé par M. Hamelin, capitaine de vaisseau.

Le 7 du courant un vaisseau de ligne, 4 frégates, 2 corvettes, 2 bricks, 2 goélettes et un cutter, faisant partie de la flotte du Capitan-Pacha avaient remonté le détroit des Dardanelles et mouillé au château de Nagara. Le reste de la flotte avec le vaisseau amiral était à l'ancre au cap Ségri à l'entrée du canal, en compagnie des 3 vaisseaux anglais qui l'ont accompagné.

La flotte anglaise, sous les ordres de M. l'amiral Stopford, a été rencontrée sur le cap Matapan, le 30 octobre dernier, faisant route dans le sud avec un vent favorable. (*Echo de l'Orient*.)

On écrit de Scalanova, que huit individus armés, à bord d'un bâtiment pirate, ont pillé un navire grec ancré dans un port de Samos, où il chargeait du fruit. (*Portafoglio Maltese*.)

Les libraires J. J. Dubochet et Co, rue de Seine n° 33, viennent de mettre en vente les premiers livraisons de l'*Histoire de Napoléon* de M. Laurent, de l'ardèche, avec 500 dessins par M. HORACE VERNET. Le succès de ces premières livraisons annonce un débit de cet ouvrage tel qu'il n'y en a pas eu d'exemple depuis long temps dans la librairie. Si ce succès est justifié, comme on n'en doute pas, par la supériorité du texte de M. Laurent sur celui de toutes les histoires de Napoléon connues jusqu'à ce jour, on ne peut prévoir le nombre d'exemplaires qui en sera vendu. La collaboration de M. Horace Vernet, fera de ce livre un véritable musée national où les scènes les plus glorieuses de la révolution et de l'empire seront retracées de la main la plus habile, avec le talent et l'inspiration les plus justement populaires.

Les premiers froids donnant lieu à des rhumes opiniâtres et à des irritations de poitrine, qui laissent souvent des traces profondes, nous croyons utile d'indiquer le *Sirop et la Pâte pectorale de Nafé d'Arabie*; leur efficacité contre ces affections a été constatée par nos plus grands médecins, et par les chimistes de la faculté de médecine de Paris, qui les ont jugés supérieurs à tous les pectoraux connus.

On lit dans la *Gazette des Hôpitaux*, (t. 12, n° 83), qu'il suffit de prendre deux ou trois cuillerées de *Sirop Johnson*, délayées dans un peu d'eau chaude pour amoindrir les rhumes les plus opiniâtres et arrêter le cours des affections catarrhales. (1)

(1) Déput à Bastia chez Claude Lottero, et dans toutes les villes chez les dépositaires.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en extrayant l'article suivant de l'*HYGIEN GAZETTE DE SANTÉ*.

C'est un devoir pour nous d'enregistrer les progrès que l'industrie a faits dans la fabrication de certaines substances alimentaires dont l'usage a pour but la conservation de la santé ou son rétablissement à la suite des maladies. Le Chocolat, entre autres, est la préparation la plus précieuse considérée comme substance analeptique, et cependant c'est celle qui, dans le commerce, éprouve le plus d'altérations et que la cupidité de certains fabricans est parvenue à dépouiller de ses qualités nutritives au point d'en faire un aliment tout-à-fait contraire au but que le médecin se propose en le prescrivant.

Nous avons déjà en l'occasion de signaler les fraudes dont le Chocolat était l'objet. Il importe donc de diriger les personnes qui, par goût ou par nécessité, se trouvent dans le cas de faire de cet article un des principaux moyens de leur alimentation.

On peut citer plusieurs fabricans de Chocolat qui méritent la confiance publique, mais nous ne craignons pas d'avancer qu'aucun d'eux n'est parvenu à réunir à la perfection de ce produit la modicité du prix comme LA MAISON-MÉNIER, qui a consacré d'énormes capitaux pour établir à Noisiel-sur-Marne une machine hydraulique qui lui permet de réaliser toutes les conditions propres à arriver aux résultats les plus avantageux. Aussi M. Ménier a-t-il été récompensé de ses intelligents efforts, non seulement par le succès de son entreprise, mais par deux médailles d'honneur qui lui ont été décernées, l'une par le Roi, l'autre par la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. Ces témoignages approbateurs ne sont jamais dus à la faveur; ils ne sont accordés que sur le rapport d'un jury scientifique, sévère en fait d'appréciation d'inventions ou de perfectionnemens industriels, et leur obtention, par M. Ménier nous dispense d'entrer dans des détails propres à justifier les éloges que nous nous plaisons à donner aux produits qui sortent de sa fabrique.

Bien que la vente du CHOCOLAT-MÉNIER ait lieu à divers prix, on peut cependant dire qu'il n'en existe pas d'une qualité inférieure, la différence de prix ne résulte que du choix des cacao, et jamais on n'y fait entrer la moindre proportion de farine ou de tout autre mélange, ainsi que l'analyse la plus exacte peut le démontrer.

C'est particulièrement l'attention des médecins que nous voulons appeler sur les produits de la fabrique de M. Ménier; ils sont fortement intéressés à ne pas voir leurs espérances frustrées lorsqu'ils prescrivent l'emploi d'un aliment réparateur; et s'ils veulent comparer entre elles les première, deuxième et troisième qualités, c'est-à-dire le Chocolat à 2, 3 et 4 fr. la livre, ils reconnaîtront bien vite la vérité de cette assertion, que le CHOCOLAT-MÉNIER est toujours excellent, quelle que soit l'étiquette qui en indique le prix.

Et que l'on ne croie pas qu'il y ait de notre part intérêt ou complaisance à préconiser le CHOCOLAT-MÉNIER; car la publicité que nous donnons à ce produit n'est vraiment utile qu'aux consommateurs. La fabrique de Noisiel peut à peine suffire aux demandes qui lui sont faites et qui s'élèvent chaque année à plus de trois cent mille francs.

Le dépôt général est à Paris, passage Choiseul, 21; mais le CHOCOLAT-MÉNIER se trouve aussi chez la plupart des pharmaciens, et épiciers de Paris, et de la France entière; il n'est peut-être pas une seule ville, nous dirons même de village, où il ne se soit popularisé par le fait seul de ses qualités incontestables.

VARIÉTÉS.

UN SOLDAT DE L'EMPEREUR.

Je suis un enfant de troupe, dit-il en commençant, mon père a été tué en Espagne. — En 1814, j'étais soldat; j'entraîs en apprentissage par une des plus rudes campagnes qu'un militaire ait jamais inscrites sur ses états de services. On se piochait dur, en Champagne, et je me souviendrai long-temps de La Ferté-sous-Jouarre.

Mon régiment était venu rejoindre là d'autres troupes qui formaient la division commandée par le maréchal Mortier. J'avais été chargé par mon capitaine de veiller au pain qu'on allait distribuer au régiment, et qu'on avait rangé en piles au milieu du bivouac. Je vous demande un peu si je soignais le pain! Du pain, en campagne, on n'en a pas quand on veut; ça devient quelquefois du luxe. On préfère souvent une livre de pain à six pièces d'or, parce qu'on peut crever de faim avec des napoléons plein son gousset, et que cela ne donne pas du nerf pour marcher et pour charger son fusil.

J'étais donc là en faction, me frottant les mains d'avance à l'idée de prendre ma part de ce bon pain de munition. A dix-huit ans, un trouper a toujours un appétit d'enfer.

Tout à coup, je vois venir à moi un sous-lieutenant, entré la veille au régiment. Ah! dame! un blanc-bec bien ficelé, bien pincé dans son frac; et pour sûr, sa première visite du matin avait été pour le coiffeur de La Ferté. Moi, cela n'était égal; je n'aimais pas beaucoup les officiers qui n'avaient pas été soldats, mais ma consigne n'était pas d'avoir une opinion, je continuai à me promener l'arme au bras, après avoir donné au Saint-Cyrien le salut exigé.

Que fais-tu là? me dit-il, d'un ton brusque.

— Mon lieutenant, je garde le pain par ordre du capitaine.

— C'est inutile. Il ne s'en ira pas tout seul.

— Mais les Cosaques qui rodent aux environs l'aideraient bien à s'en aller.

— Tu raisonnes, je crois... Va-t'en!

— Mon lieutenant, c'est mon capitaine qui m'a placé à ce poste. Je dois respect à ma consigne.

— Est-ce que tu n'es pas mon soldat? Allons, qu'on déguerpipe, dit-il, la figure empourprée de colère.

— Impossible mon lieutenant.

— Sacré mille nom! S'écrie le Saint-Cyrien, tu ne m'obéiras pas? Et levant son sabre il m'en assène un violent coup au visage... Ah! si vous saviez ce que c'est que le sentiment d'une injustice! Mon sang bruissait dans mes artères, je tremblais comme un fièvreux... Je ne vis plus dans ce jeune homme qu'un assaillant qui me frappait lâchement, moi, que la discipline condamnait à ne pas me défendre; mon devoir, la prudence, j'oubliai tout... et un pain vola à la tête de l'insolent qui tomba...

— Une heure après, le maréchal passait en revue la division. Quand son cheval l'eut conduit à l'arrière-garde du régiment, il aperçut un pauvre soldat serré de près par quatre fusiliers. C'était moi.

— Justice! justice, mon maréchal! justice!

— Qu'as-tu fait? pourquoi as-tu la figure meurtrie?

— Ah! demandez au sous-lieutenant C... qui m'a frappé parce que je ne voulais pas abandonner le poste que m'avait confié mon capitaine.

J'ai frappé cet homme, et j'ai eu tort, dit le sous-lieutenant, qui s'était tenu non loin de moi, mais il m'a lancé à la tête un des pains qu'on l'avait chargé de garder, et moi aussi je porte des traces de sa violence. Il montrait son œil, où le sang s'était extravasé.

— Cela suffit, dit le duc de Trévise en se retirant. Officier, vous avez outrepassé vos droits en

frappant un soldat. Je ne voudrais pas être à votre place, monsieur, car vous auriez à vous reprocher la mort d'un homme. Que la gendarmerie s'empare de ce fantassin, ajoutez-il en me désignant, et qu'il soit jugé tout de suite.

— C'était juste selon la loi. Le code militaire ne badine pas en temps de guerre surtout, et j'aurais pu, au même prix, — neuf balles dans le corps, — me passer la fantaisie de lever la main sur mon caporal ou sur mon empereur. Ah! mon empereur!... il est bien mort, continua en soupirant le militaire, sans songer que ses regrets l'emportaient dans un autre ordre d'idées.

Le conseil de guerre s'assembla. Je ne songeais pas à nier le crime, qui était écrit sur la figure du Saint-Cyrien, et à l'unanimité je fus condamné à passer par les armes.

— Condamné, exécute; en guerre, ça ne souffre pas plus de difficultés. Je n'espérais donc plus manger la soupe avec ma compagnie, et je me préparais à régler mes comptes avec ce bas monde, lorsqu'un aide-de-camp arriva tout essoufflé, et donna ordre au colonel de ranger le régiment en bataille. C'était l'ennemi, c'était les cosaques, suivis d'autres troupes et d'artillerie. Le péril était pressant. Je demande à voir le colonel.

— Est-ce que cela vous serait égal mon colonel qu'on me fusillât après? Si je suis tué par l'ennemi, eh bien! le régiment y gagnera toujours neuf cartouches.

— Soit, me dit-il, après un moment de réflexion, va reprendre ton rang.

— Ah! merci, merci, mon brave colonel! — Avec cette permission-là. Je me sentais diablement crâne, allez! Je me place à la tête du pont de la Marne, là où il y a le plus de danger, et j'attends de pied ferme les nez retroussés, qui ne tardèrent pas à accourir en masse, en poussant des hurrahs! à faire un tremblement de terre. Oh! oh! dis-je voilà la théorie qui va commencer. — Deux beaux canons luisant sont amenés par les Prussiens presque à l'autre bout du pont, et, ma foi! en avant la musique. Il fallait entendre le tapage! et les balles!... pan! pan! brzind! brzind! dans les oreilles! c'était le jugement dernier. Et j'en voyais tomber autour de moi qui appelaient leur mère, et cætera, ou qui criaient vive l'empereur!

— Avant d'aller voir le Père éternel. Moi, le condamné Blondel, j'étais bien vivant, et furieux, sacrifi! mordant la cartouche avec rage, et tirant toujours, et toujours de bout, malgré quelques écorchures, messieurs... A toi! à moi! Pan! pan! couché!... Pan!... couché encore, celui-là!!!

Ce pauvre maréchal Mortier était venu la aussi, et j'eus la joie de voir qu'il m'avait reconnu. Voilà un brave, dit-il, en me regardant faire.

— Mon maréchal, c'est moi qu'on devait fusiller avant le combat. Avec la permission du colonel, on ne m'expédiera que plus tard, et d'abord, tenez, il faut que je descende le premier servent de cette pièce de quatre qui nous fait tant de mal. Regardez-le, mon maréchal, il souffle sur sa mèche; il se met en position;... oui, prends-y garde, on l'attendra, mon neveu! Jone!... feu! couché. — A l'autre, maintenant; joue! feu! boisoir la compagnie... Mon maréchal, je crois qu'on peut croiser la baïonnette et marcher en avant. Qu'en dites vous?

— Je me souviendrai de toi, dit le duc de Trévise. Allons, enfans, il s'agit d'enfoncer cette canaille-là.

— Et, traversant le pont, nous nous élançâmes sur l'ennemi, qui fut culbuté en un clin-d'œil au cri de vive l'empereur! Ah!... l'empereur!...

Le lieutenant Blondel passa son index sur ses yeux qui se mouillaient.

— Je fus mis à l'ordre du jour pour ma conduite, et proposé à l'empereur pour la croix.

Mais bientôt il ne fut plus question de moi; on m'oublia. On n'avait guère le loisir de donner des croix, à cette fatale époque: on n'avait que le temps de les gagner.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA ARRIVÉES.

Du 2 au 8 Décembre 1838.

LIVOURNE, tartane l'Assomption, c. Lamberti. VENZOLASCA, gondole l'Assomption, c. Saetoni. VENZOLASCA, mistick St. Jean-Luc, c. Canavaglia.

NAPLES, balancelle S'-Henry, cap. Matarese. LIVOURNE, Bateau à vapeur St.-Pierre, cap. Bugliani.

LIVOURNE, bœuf St.-Jean, cap. Stretti. TOULON, bateau à vapeur Golo, cap. Valzi. LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.

DÉPARTS. NAPLES, balancelle le S.-Philippe, c. Palomba. PORTO-VECCHIO, goëlette la Ville de Bastia, c. Zuani.

Idem tartane l'Annonciation, Guasco. TOULON, bateau à vapeur le Golo, cap. Valzi. LIVOURNE, bateau à vapeur Napoléon, Lota. LIVOURNE, mistick la Conception, c. Loquente.

VENZOLASCA, mistick St. Jean Luc, cap. Canavaglia.

Idem gondole l'Assomption, cap. Saetoni. Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. — Imprimerie de C. Fabiani.

JOURNAL DU PEUPLE FEUILLE DU DIMANCHE.

Fondé en 1834, par MM. Audry de Puyraveau, Arago, le général Bertrand, Cormenin, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, le général Subervie, Larabit, le général Lafayette, de Ludre, Eusèbe Salvette, le général Thiars, Voyer d'Argenson, etc., tous membres de la chambre des députés, et rédigé par les hommes politiques et les littérateurs les plus honorablement connus, ce journal est depuis un an sous la direction de M. Auguste DEROY, ancien rédacteur du *Reformateur*.

Grâce à l'extension qu'il a reçue et à la modicité de son prix, tous les citoyens peuvent s'éclairer sur leurs droits et leurs devoirs moraux et politiques, et sur leurs intérêts matériels; les

classes laborieuses surtout peuvent, sans prendre sur le temps consacré à leurs travaux, se tenir constamment et complètement au courant de ce qui les intéresse en France et à l'étranger.

Les moyens de réforme sociale, la politique actuelle, la polémique et les nouvelles; les théories et les applications pratiques de la science, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce y sont mis à la portée de toutes les intelligences.

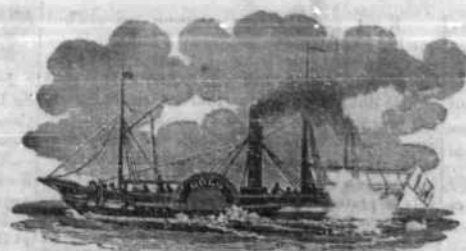
Un feuilleton donne également, mais sous une forme moins sérieuse, des enseignements sur la morale, l'histoire, la littérature, le théâtre et les beaux-arts.

Cette feuille est publiée dans le plus grand format connu en France et contient 150,000 lettres. 12 fr. par an. — 6 fr. 50 c. pour 6 mois, — 3 fr. 25 c. pour 3 mois. On s'abonne à Paris, rue du Croissant, 10; dans les départements, chez les libraires et directeurs de postes et notamment aux messageries.

SAMEDI 15 DÉCEMBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL. A PARIS. A l'Office-corresp^{de} de LEPALLETTES BOURGEOIS et C^o, Place de la Bourse N^o 5. P. DESTRIEUX et C^o rue Gaillon N^o 13. PROPRIÉTAIRE DE LA BOULOGNE rue St Honoré N^o 237, où l'on reçoit les abonnements pour l'Insulaire français.



L'Insulaire Français.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNÉE, N^o 213.

PREMIER D'ABONNEMENT POUR LA CORSE. POUR UN AN 16 fr. POUR SIX MOIS 8 POUR TROIS MOIS 4 POUR LE CONTINENT 30 POUR L'ÉTRANGER 24

Pris d'insertion, 40 c. la ligne. LE JOURNAL PARAIT TOUJOURS.



BASTIA.

Nous avons cru jusqu'ici que l'esprit qui présidait à la direction de l'*Echo de la Corse*, se composait d'un assemblage d'opinions hétérogènes plus ou moins hostiles à la révolution de juillet et au gouvernement qu'elle a fondé, mais toutes d'accord sur un point: l'unité nationale, l'amour et les liens indissolubles qui nous unissent à la France, les sentiments de reconnaissance et de dévouement dont chacun de nous est pénétré pour la mère patrie. Quelquefois seulement, poussés par la force des choses, au milieu de cette lutte électorale dont le pays a eu le triste spectacle, il nous est arrivé de supposer que l'or de l'étranger pouvait fort bien être pour quelque chose, dans la violence et l'acharnement que la feuille de l'opposition mettait à poursuivre de ses calomnies nos plus belles renommées, les caractères les plus nobles, soit qu'à la tribune ils eussent soutenu les plus chers intérêts de notre département, soit que sur le champ de bataille, ils eussent repoussé les phalanges ennemies et défendu l'honneur du pays tout entier, en versant leur sang à côté ou à la tête de tant d'illustres guerriers qui font la gloire et la splendeur de la France. Mais le temps est un grand maître et tout arrive pour qui sait attendre. Aussi, le mot de l'énigme nous est aujourd'hui donné par l'*Echo* lui-même. C'est la résurrection de la nationalité corse, par la constitution, qu'avec l'aide et la protection de la nation anglaise, elle parvint à recouvrer en 1794. Nous adjurons tous les hommes amis de leur pays, de lire l'*Echo* du 8 courant. Ils y verront sous le titre de *Dialogues des morts*, entre Paoli et le grand Empereur, un article où perce la secrète pensée qui tourmente la faction. Le voile commence à se déchirer: avec un peu de patience nous finirons bien par voir clair au fond de cette marre. Nos microscopiques O'Connells, nos séparatistes n'osant encore, à la vérité, lever hardiment le front, prêcher ouvertement l'insurrection, se contentent de jeter leurs idées dans la polémique, et de faire sonder le terrain par leurs éclaireurs. Les circonstances

ne permettent d'avantage pour le moment; mais en attendant mieux, une guerre dans la méditerranée par exemple, on entretient l'agitation dans les esprits, on repand habilement des doutes sur la stabilité du gouvernement, sur les sympathies dont il est l'objet, sur les bienfaits dont il nous comble; puis, on s'insinue au foyer domestique de nos villageois, où l'on essaye d'infiltrer le poison de leurs doctrines en éveillant, dans le cœur de ces hommes simples, le sentiment de l'indépendance, en stimulant leurs regrets pour des biens perdus qui n'ont jamais existé, pour des richesses imaginaires que la Corse recouvrerait à l'ombre de sa nationalité régie par une constitution libérale qui aurait favorisé le développement de tous les germes de prospérité qu'elle renferme etc.

Nous aurions voulu entreprendre l'analyse de ce dialogue qui serait assez amusant, à part l'inconvenance de position et de langage que l'on prête à l'Empereur, et le but que ses auteurs se sont proposés. Mais nous avons craint d'affaiblir, de trop nuager la pensée mère qui en a conçu la rédaction. Nous ne saurions donc mieux faire que de transcrire ici les passages qui nous ont le plus frappés. D'abord c'est Paoli qui parle. (1)

« Je ne puis, dit-il à Napoléon, que me louer des procédés généreux de l'Angleterre à l'égard de mon pays. — Tu sais, que je n'aime pas à m'entretenir de la France — Je n'ai pu jamais me faire à cette idée que la Corse soit à la France.

« Il me semble que le bras de mer qui sépare cette Ile du continent français est un obstacle invincible à la confusion des deux nationalités. J'ai l'espérance qu'un autre plus puissant ou plus heureux que moi fondera quelque jour l'indépendance de mon pays. — Et, sur ce que Napoléon lui fait observer, qu'il avait porté les couleurs de la France et prêté serment à la constitution de ce pays, Paoli répond:

« C'est la faute aux circonstances qui me forcent de prendre un masque et de dissimuler mes projets. — J'espérais que nous pourrions

à la faveur des circonstances secouer le joug et reprendre le grand œuvre de notre indépendance. — Vous dont l'éducation a altéré les sentiments naturels, qui avez appris dans le premier âge à connaître et à aimer les Français, vous avez de la peine à concevoir la Haine de vos compatriotes pour ces étrangers etc.

« Nap. Je vais peut-être vous déplaire général, mais il m'est impossible de ne pas vous dire que l'indépendance m'a toujours paru ce qui pouvait arriver de plus malheureux à la Corse.

« Paoli. Voilà une bien grande erreur. Eh! qu'éitions nous donc alors etc. »

Ces extraits, aux quels nous mettons un terme, suffisent, nous le croyons, pour que nos compatriotes insulaires et continentaux, dont quelques uns ont prêté, avec des entrailles de père, une si chaude assistance à l'*Echo*, apprennent d'où vient et où prétend les mener ce patriotique journal. Et remarquez, que pour rendre sa pensée plus complète, et afin de ne rien laisser d'équivoque dans ses tendances, il accompagne ce dialogue d'une note où il affirme que les presses qui servirent en 1764 à publier la *Giustificazione della Corsica*, sont les mêmes qui servent à l'impression de l'*Echo*, d'où il conclut que tout est national chez lui. Ce fait aurait en lui-même bien peu d'importance, s'il était vrai. Mais comme cette assertion est fautive; et malgré qu'il soit toujours bien de constater un mensonge de plus de la part de ces hommes véridiques, nous ne l'avons cependant relevé ici que pour rendre plus claire, plus évidente la corrélation qui existe entre le langage mis dans la bouche de Paoli, les idées de l'*Echo* et celles qui se trouvent renfermées dans l'histoire de la Corse par Jacobbi, de qui ces trois productions émanent. (2)

Au surplus qu'on se rassure, l'esprit de Paoli est mort avec lui et ne sortira de Westminster où les cendres de cet homme illustre reposent en paix. Nous savons bien que quelque brouillon aventurier sans feu ni lieu, pour qui le repos public est un véritable supplice de Tantale,

(1) Il n'est pas nécessaire d'observer que Paoli, représenté ici les hommes de l'*Echo* et Napoléon le parti Français.

(2) Les presses avec les quelles a été imprimée la *Giustificazione della rivoluzione di Corsica*, ne peuvent se trouver, si elles existent encore, que par-

rèvent encore de pouvoir spéculer sur les insurrections de commande; mais ces hommes, dont l'ambition est si avengle, ne suivent pas la marche des événements; ils ne s'aperçoivent point que les temps sont changés depuis 50 ans, et que leur influence est si bornée, leur nombre si petit, qu'ils seraient inévitablement écrasés, par l'opinion publique, à la première tentative de ce genre qu'ils essayeraient.

Il était du devoir de la véritable presse nationale, de ne pas laisser passer inaperçu l'article en question, non pas dans la crainte sérieuse de quelque entreprise prochaine contre la sûreté du pays; (bien hardi ou bien fou serait celui qui oserait poser la première pierre de cet édifice monstrueux;) mais bien dans le doute que la malveillance ne s'autorisât de notre silence, pour calomnier la Corse tout entière, et que nos frères du continent n'y visent un tacite acquiescement à cette nationalité aussi contraire à l'honneur qu'aux intérêts de notre pays. L'INSULAIRE FRANÇAIS a dû hautement protester contre des projets coupables autant qu'ils sont absurdes.

Des inquiétudes fondées commencent à se répandre dans la population de Bastia relativement à la cherté des grains. Le prix des blés 1^{re} qualité a déjà atteint 28 fr. 20 cent. l'hectolitre. On en a même fait une partie à 30 fr. avec apparence de hausse: c'est du moins l'opinion partagée généralement par les personnes qui font des affaires dans la partie. Le dégarnissement de la boulangerie et le manque d'apports au marché, contribue aussi à augmenter les craintes d'un renchérissement.

Les vices des lois du 16 juillet 1819, 15 avril 1832 et 26 avril 1833 qui subordonnent l'importation en Corse aux prix limites de la mercerie de Marseille, ressortent ici plus vrais que jamais, puisque cette limite quoique déjà dépassée de 14 sur 6 fr. l'hectolitre, nous ne pouvons encore, sans payer un droit exorbitant, nous approvisionner sur les marchés étrangers; et cependant la moyenne de la dernière mercerie était à Marseille de 21 fr. 30 c. En présence de cette pénible situation, une modification de ces lois nous paraît devenue indispensable. Espérons que nos vœux seront entendus.

On nous assure que des exactions odieuses, se commettent journellement contre les ouvriers qui travaillent à l'ouverture de la route royale de *ponte alla Leccia à Calvi*. Si les faits qui nous sont signalés, et dont nous doutons encore, étaient vrais, on ne saurait trop flétrir, par la publicité, la conduite de ces hommes avides qui abusent de la faiblesse et des besoins de leurs semblables, pour les frustrer indignement de leur avoir. Nous appelons sur ce point la surveillance de MM. les Ingénieurs, dont le zèle pour le service qui leur est confié, et les sentiments d'humanité qui les distinguent ne sauraient tolérer de pareilles avanies si elles étaient à leur connaissance.

mi les matériaux hors service dans l'imprimerie de notre journal, M. Fabiani père étant le seul acquéreur de tout le matériel de cette espèce qui en 1825 se trouvait en déca des monts. Quant aux deux presses qui servent actuellement à imprimer l'*Echo*, elles proviennent d'Avignon, où elles furent achetées en 1826, avec l'argent de M^{me} B'uglia, et par celle-ci cédées en 1833 à M. L. Antoni, qui les passa à M. A. S. Lazarotti, lequel à ce qu'on assure, s'en est défait à son tour, dans ces derniers temps. On voit par là que la prétendue nationalité de l'*Echo* ressemble un peu aux noms et à la vie de ses rédacteurs.

Il est généralement reconnu aujourd'hui que les prestations en nature ou à la journée ne sont avantageuses ni pour les communes ni pour l'administration. Et d'abord, les matériaux coûtent le double du prix auquel ils reviendraient par entreprise, et puis, les travaux ne peuvent être exécutés qu'imparfaitement par des prestataires. Pour remédier à ces inconvénients le meilleur moyen c'est d'acquiescer en argent, ainsi que cela se pratique déjà dans plusieurs communes, le montant de la prestation; cependant au cas où les prestataires se refuseraient à se libérer ainsi, il ne resterait alors d'autre alternative à MM. les maires que d'obtenir des conseils municipaux une décision tendant à convertir en tâche les prestations de leurs communes. Ce serait là sans contredit la meilleure mesure de diminuer la perte que les prestations à la journée occasionnent.

Le gouvernement donne tous les jours de nouvelles preuves de sa sollicitude pour l'extension de l'instruction élémentaire. M. le ministre de l'instruction publique a, comme on le sait, autorisé les instituteurs à tenir des classes particulières pour les adultes que leur âge avancé empêcherait de fréquenter les écoles primaires et déjà beaucoup de départements, qui ont compris les avantages de cette nouvelle création, s'occupent activement d'en régulariser l'organisation.

Le ministre des finances vient de régulariser la comptabilité des frais accessoires imposés aux adjudicataires des coupes de bois, en prescrivant de nouvelles mesures qu'il importe de faire connaître. A l'égard des fonds à employer sur les frais accessoires des ventes de coupes de bois des communes et des établissements publics, il devra en être tenu compte aux communes et aux établissements intéressés. L'emploi de ces fonds aura lieu, en conséquence, par l'intermédiaire des receveurs-municipaux.

Un déplorable événement est venu attrister la population de notre ville. Mardi dernier, au moment où le nommé Puccinelli dit *Pattachino*, traversait la rue de la Fontanichella le nommé Vittini, Sylvestre, s'est élancé sur lui et lui a porté trois coups de poignard. Le meurtrier a pris immédiatement la fuite, mais poursuivi par des jeunes gens et le volageur corse, Astolfi, Simon, il a été arrêté dans un jardin non loin de la ville. Le malheureux Puccinelli a succombé à ses blessures 24 heures après. On attribue cet homicide à l'exaspération produite dans le cœur de Vittini, par suite de la perte d'un procès-verbal, que la Cour venait de juger en dernier ressort, le jour d'avant.

Le Jury du dernier trimestre 1838, vient de terminer ses travaux. Le tableau que nous donnons ci-après, nous dispense de tout éloge envers les jurés qui ont si dignement rempli leur devoir de bons citoyens et de juges intégres. Le pays n'attendait pas moins de leur patriotisme, et saura leur en tenir compte. Le résultat des quatre sessions de 1838, aura du retentissement en Corse, nous l'espérons. On se rappellera que la liste des 200 jurés désignés pour faire le service pendant cette année, fut taxée par le journal *National*, de liste de la *camarilla*, du *patronage* etc.; Eh! bien maintenant que les faits parlent si haut, le pays jugera de la valeur de ces perfides insinuations. Pour nous, nous tiendrons toujours à honneur d'appartenir à un parti qui compte dans ses rangs tant d'hommes courageux et probes, tant de magistrats consciencieux et fermes, pour qui la justice du pays est le premier des besoins.

TABLEAU des affaires jugées par la Cour d'assises du département de la Corse dans la session du 4^e trimestre 1838.

Judi 15 novembre. — Angeli Paul François, de Loreto, tentative de meurtre; défenseur M^e Casabianca. Condamné à trois ans d'emprisonnement, cinq ans de surveillance.

Vendredi 16. — Franceschi Paul Marie, de Sorbo, incendie; défenseur M^e Pieraggi. Renvoyé aux prochaines assises.

Samedi 17. — Borghetti, François de Velone et Orneto, blessures graves et tentative de meurtre; défenseur M^e Casabianca. Cinq ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.

Lundi 19. — Poggionovo, Joseph Antoine, de Moita, tentative d'assassinat; défenseur M^e Caraffa. Cinq ans d'emprisonnement et 50 f. d'amende.

Mardi 20. — Rossi, François Antoine, de Lavatoggio, viol et tentative de meurtre; défenseur M^e Milanta. Enfermé pendant 10 ans dans une maison de correction.

Mercredi 21. — Angeli, Jean Hyacinthe, dit *Cinto* de Nocario, tentative de meurtre; défenseur M^e Caraffa. 15 mois d'emprisonnement, 2 ans de surveillance.

Même jour. — Pettelini, Thomas, d'Accio, vol d'objet, défenseur M^e Pasqualini. Cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

Judi 22. — Crocicchia, Michel Ange, de Crocicchia, tentative de meurtre; défenseur M^e Casabianca. Six mois de prison.

Vendredi 23. — Vesperini, Antoine Joseph, de Bocognano, tentative de meurtre; défenseur M^e Caraffa et Pieraggi. Dix ans de travaux forcés avec exposition.

Samedi 24. — Croce, Dominique, de Lavatoggio, faux en écriture; défenseur M^e Caraffa. Trois ans de prison, et cinq ans de surveillance.

Même jour. — Battini, Jules François, de Guinaggino, tentative d'assassinat; défenseur M^e Giacobbi. Trois ans de prison.

Lundi 26. — Agostini, Charles, de Prunelli, assassinat; défenseur M^e Caraffa. Travaux forcés à perpétuité.

Mardi 27. — Bartoli, Joseph, de Ciapanacce, tentative de meurtre; défenseurs M^e Giacobbi et Casabianca. Dix ans de travaux forcés.

Mercredi 28. — Polenti, Jean Mathien, de Poggio d'Oletta, incendie volontaire de bois taillis; défenseur M^e Videau. Deux ans de prison.

Même jour. — Antonnicelli, Vincent, du Poggio d'Oletta, vol d'argent; défenseur M^e Videau. Deux ans de prison.

Judi 29. — Penzini, Jean, de Renno, meurtre; défenseur M^e Caraffa. Cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

Samedi, 1^{er} décembre. — Muglioni, Jean-Vincent, de Pero et Casevecchie, assassinat et vol; défenseur M^e Giacobbi. Condamné à mort.

Même jour. — Orsini, Joseph Marie, de Pero et Casevecchie, assassinat et vol; défenseur M^e Carabuccia. Travaux forcés à perpétuité.

Mardi 4. — Tramoni, Pompée, de Mola, complicité d'assassinat; défenseur M^e Caraffa. Renvoyé aux prochaines assises.

Même jour. — Bucchini, Jean, dit *Tristo*, de Zicavo, rébellion envers la force armée et meurtre. Trois ans de prison.

Mercredi 5. — Ceccaldi, François, d'Eviva, vol; défenseur M^e Giacobbi. Travaux forcés à perpétuité.

Même jour. — Manenti, François, de Bocognano, assassinat; défenseur M^e Casabianca. Renvoyé aux prochaines assises.

Vendredi 7. — Negroni, Jules, dit *Peverone*, assassinat; défenseurs M^e Caraffa et Antonetti. Travaux forcés à perpétuité.

Lundi 10. — Pasqualini, Paul de Volpajola, assassinat; défenseurs M^e Antonetti et Caraffa. Douze ans de travaux forcés.

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros qu'une montre en or se trouve entre les mains de M. Santelli, commissaire de police. Personne ne l'ayant réclamée jusqu'ici; il nous prie de renouveler cette annonce afin, qu'elle parvienne s'il est possible, à la connaissance de l'individu qui a perdu cet objet.

NOUVELLES DIVERSES.

L'attitude pleine de sympathie mais aussi pleine de réserve, que la France a cru devoir prendre vis à vis de l'Espagne, a été diversement appréciée dans les dernières discussions des Cortes espagnoles. La conduite du gouvernement français a été attaquée il est vrai par des députés de l'opposition, MM. Lopez et de la Navas; mais elle a été justifiée par le ministre. Le duc de Frias et le ministre de l'intérieur ont déclaré que le traité de la quadruple alliance ne cessait pas d'être exécuté. La vigilance de nos douanes sur la frontière des Pyrénées a eu de nombreux résultats; mais on ne tient compte ni des saisies d'armes, ni des arrestations de personnes qui sont opérées, on ne rappelle qu'une injustice évidente des cas très peu nombreux où, malgré toute l'activité et toutes les soins désirables notre surveillance se trouve en défaut. Les réclamations de MM. Lopez et de la Navas n'auraient manqué d'avoir des échos dans notre opposition. La réponse est facile.

Le gouvernement a fait tout ce qu'il était matériellement possible de faire d'après les clauses du traité.

Il est certain que les troupes étrangères évacueraient le territoire pontifical, mais rien n'est encore fixé sur l'époque plus ou moins prochaine de leur départ. Les Autrichiens sont près de Caholica et de Pesaro et il leur faudrait donc plusieurs jours de marche pour arriver jusqu'à Pô; les Français au contraire peuvent s'embarquer à Ancône en un seul jour. On a proposé un départ simultané, et c'est ce qui aura lieu.

On croit à Berlin, que le duc de Leuchtemberg, après son mariage, sera nommé vice roi de Pologne. Il paraît, cependant, que l'empereur aurait décidé que cette nomination n'aurait lieu que dans quelques années. La tranquillité n'est pas encore entièrement rétablie à Dusseldorf. Plusieurs sentinelles ont encore été insultées et maltraitées. Ces provocations augmentent de jour en jour l'irritation des troupes contre la population Rhénane.

Le roi vient de publier une ordonnance par laquelle il autorise les ouvriers israélites des États de la confédération allemande, à travailler chez des maîtres de son royaume en tant que les ouvriers prussiens jouiront des mêmes droits dans les autres états.

D'après les documents statistiques les plus récents, on compte en France, 192,000 pauvres-mendiants, ce qui donne une proportion générale de 1 sur 60.

Le gouvernement doit présenter aux chambres dans la session qui va s'ouvrir, un projet de loi sur la réforme des prisons.

L'académie royale de médecine est le seul corps savant institué par le gouvernement pour examiner les produits alimentaires, afin de les rejeter s'ils sont nuisibles ou insignifiants, et de les approuver s'ils sont salutaires. Le seul aliment qui ait fixé son attention, et mérité deux lois son approbation, est le *Bacahout des Arabes*, que tous les médecins de Paris, conseillent aux personnes faibles ou atteintes de maux d'estomac, ils l'ordonnent aux dames et aux enfants comme

étant le déjeuner le plus léger et le plus nutritif.

Par des expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris, on a constaté que la *Pâte de Ragnaud aîné*, brevetée et autorisée par ordonnance du Roi, ne contient point d'opium et qu'elle a une supériorité marquée sur tous les autres pectoraux. Nous croyons devoir faire connaître ces résultats qui expliquent la vogue immense dont cette pâte jouit depuis long-temps pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, et affections de poitrine.

RAPPORT SUR L'ETAT MORAL ET ÉCONOMIQUE DE LA CORSE.

(Suite)

La Corse est un pays essentiellement agricole. Il n'y existe aucune industrie importante, et le commerce n'y peut vivre que de l'échange des produits de son sol contre les marchandises du dehors. Tous les efforts doivent donc tendre à l'amélioration de l'agriculture qui seule peut enrichir les habitants et contribuer efficacement à la prospérité de l'île. Mais l'agriculture de la Corse n'a rien de commun avec celle des autres pays. Tout y est excentrique, original, bizarre, comme la contrée elle-même qui ne ressemble à aucune autre. Nulle part, en effet, on ne rencontre une aussi grande quantité de terrains incultes; les estimations les plus modérées l'évaluent aux neuf dixièmes de la surface générale de l'île. Le seul dixième cultivé ne doit qu'à son admirable fécondité les produits très bornés qu'on en retire. Les extrêmes s'y touchent. Au pied d'effroyables rochers dénudés jusqu'au vil, s'étendent presque partout des alluvions de terre grasse et fertile, qui seraient facilement irrigables, pour peu qu'on y sût ménager l'emploi des eaux qu'on laisse perdre dans des marais salubres. La propriété y est concentrée sur certains points comme en un pays féodal, et divisée sur certains autres comme les jardins qui sont à la portée de nos villes. Il n'est pas rare de trouver des propriétaires qui possèdent mille arpens de broussailles et quelquefois ces mille arpens comptent cinq cents propriétés. Cependant tout le monde attache un prix infini à la propriété, beaucoup moins pour le profit qu'en obtient, que pour l'importance qu'elle donne, même quand elle ne rapporte rien, ce qui arrive le plus ordinairement. Les limites des communes entre elles ne sont pas mieux définies que celles des biens qui appartiennent au domaine de l'état. Très peu de citoyens possèdent des titres authentiques de leurs propriétés, et la prescription est la seule garantie du plus grand nombre des fortunes.

On peut considérer comme une des principales causes de l'état arriéré de l'agriculture en Corse, et de la pauvreté de ce pays, le nombre exagéré de biens communaux qui ont été soustraits à l'influence du travail et qui servent de repaire aux oisifs de tout genre dont l'île est encore infestée, bergers, chasseurs ou bandits. Cette plaie, qui remonte aux temps les plus reculés de l'histoire du pays, a eu des conséquences déplorables. On s'est borné à la couvrir de troupeaux. Le peuple de Corse s'est fait pasteur et chasseur; armé de la houlette et du fusil, il a cherché son indépendance dans les bois. Tel est l'empire de l'habitude, que même après les vicissitudes politiques dont ce pays a été le théâtre, on le trouve fidèle à ses premiers usages, à ses vieux préjugés, innocents, ou funestes. La sujétion de nos travaux réguliers et sévères lui semble un joug insupportable, la domesticité lui est odieuse; son antique charrie, sans contre ni oreilles, lui paraît préférable à la charrue Granger; et ses assolemens, dignes des âges héroïques, n'ont pas varié sensiblement malgré les théories de nos agronomes et les expériences de nos agriculteurs. A

quoil bon cultiver des terres communales où les chèvres peuvent errer libres et les pâtres jouir des privilèges de la propriété, sans en avoir à supporter les charges! Quelquefois, néanmoins, quand la tentation était forte, il suffisait d'enclorre une partie des biens communaux pour en devenir propriétaire; le bœger s'arrêtait, au lieu de continuer sa marche; il abattait quelques arbres pour se construire une cabane, la recouvrait de pierres plates et recevait l'investiture du silence de ses concitoyens. C'est ainsi que peu à peu beaucoup de propriétés communales ont été usurpées et que la libre jouissance du parcour a été considérée comme un droit imprescriptible.

(La suite au prochain numéro)

PREMIÈRE ANNÉE DE LATIN

OU

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE,

Propre à faire connaître d'une manière simple et facile les auteurs classiques latins.

PAR M. ANGELY,

Nous voudrions pouvoir rendre compte d'une manière étendue de cette nouvelle et remarquable publication de M. Angely, déjà connu par ses *Leçons d'analyse logique*. Le temps nous manque et nous nous forcé à remettre à un autre jour notre examen.

Hâtons-nous de dire toutefois que M. Angely a rendu un véritable service à la science de l'enseignement en produisant au jour sa méthode, si simple, si lucide, si ingénieuse. Ce n'est plus cet appareil de formules arides et de règles surannées qui rebutent l'enfance, accablent sa mémoire et font accuser de tant de lenteur et d'ennui la première initiation du jeune âge à la connaissance des classiques latins. Ici le maître raisonne avec l'élève et se met à sa portée. Dessignes matériels rendent sa démonstration plus vive et plus pénétrante; les principes se développent par degrés et se déduisent sans effort; les définitions sont claires, les exemples bien choisis; celui qui enseigne et celui qui apprend ne s'écartent jamais de l'ordre analytique; enfin la théorie de l'habile instituteur se trouve admirablement justifiée et facilitée par des exercices pratiques puisés aux meilleures sources. M. Angely, a compris et réalisé dans des proportions élémentaires cette pensée de l'*Encyclopédie méthodique* que nous nous plaisions à citer: « La philosophie n'est que l'habitude de réfléchir et de raisonner, ou, si l'on veut, la facilité d'approfondir et de traiter les arts et les sciences. Elle doit commencer dès les premières leçons de grammaire et se continuer dans tout le reste des études. Ainsi le devoir et l'habileté d'un maître consistent à cultiver toujours plus l'intelligence que la mémoire, à former les disciples à cet esprit de discussion et d'examen qui caractérise l'homme supérieur, et à leur donner par la lecture des bons livres et par les autres exercices des notions exactes et suffisantes pour entrer d'eux-mêmes ensuite dans la carrière des sciences et des arts. »

M. Angely, notre compatriote, dirige avec autant de succès que de talent une pension fondée par lui à Toulouse. Le travail dont la première partie vient de paraître, a été dignement accueilli et apprécié par les organes de la presse et de l'instruction publique dans cette cité où le savoir, l'amour de l'étude et l'intelligence du bien et du beau seront toujours en honneur.

On nous assure que la grammaire de M. Angely a été recommandée à MM. les Instituteurs de la Corse; ils ne sauraient adopter un plus utile mode d'enseignement ni suivre un guide plus éclairé.

Le Gérant N. TARTAROLI.

JOURNAL DE PARIS.

Le JOURNAL DE PARIS, quotidien, poétique, littéraire et industriel, vient d'être constitué sur des bases nouvelles. Une immense publicité lui est d'avance acquise par la libéralité des conditions dans lesquelles il se présente.

POLITIQUE.

Nous voulons la dynastie que la volonté nationale a fondée en 1830.

Nous adoptons comme loi de la monarchie constitutionnelle, comme règle fondamentale de notre droit public, cet axiome : LE ROI REGNE ET NE GOVERNE PAS.

LITTÉRATURE.

La littérature aura dans nos colonnes la part la plus large.

Le Feuilleton du Journal de Paris contiendra le compte rendu des premières représentations de la veille; une chronique variée des nouvelles des théâtres; des articles de mœurs, de beaux-arts et de critique littéraire, des Nouvelles et des romans signés par les écrivains les plus distingués.

Les séances académiques, celles de corps savants, les cours du collège de France et de Sorbonne, les publications diverses, obtiendront, dans le Journal de Paris, une place proportionnée à l'importance que le public y attache avec raison.

Nous rendrons compte des affaires intéressantes des cours d'assises, de la police correctionnelle et des tribunaux civils. Nous donnerons l'analyse des débats, le texte des arrêts.

INDUSTRIE.

L'INDUSTRIE est aujourd'hui la force première, l'élément vital de toute société; elle touche à la fois aux besoins moraux et matériels de toutes les classes, et aux plus hautes questions politiques.

Pénétré de cette vérité, le Journal de Paris sera pour elle un organe spécial; il la suivra dans ses développements, l'appreciera dans ses actes, l'encouragera dans ses progrès, et, au besoin, l'avertira de ses écarts.

En un mot, POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE, le Journal de Paris sera aussi complet que peut l'être une feuille quotidienne.

CONSTITUTION.

En même temps que le Journal de Paris, par sa rédaction nouvelle, se metait en mesure de rivaliser avec les organes les plus intelligents de la presse, il a voulu offrir aux intérêts privés une combinaison fi-

nancière qui laissât loin derrière elle toute concurrence.

Le bon marché est devenu aujourd'hui la nécessité première d'un Journal qui cherche sa force morale et matérielle dans le développement de sa publicité.

Le JOURNAL DE PARIS SERA PUBLIÉ AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE.

C'est par le système de mutualité qu'il a pu réaliser ce progrès.

Placé par ses statuts mêmes en dehors de toute spéculation particulière, il devait baser son avenir sur l'intérêt commun; là est une véritable garantie pour tous, et à côté d'elle un grand et honorable succès.

Les dispositions de l'Acte de Société que nous reproduisons ici, et le tableau exact dont nous les accompagnons, expliquent simplement, en quelques lignes, et sans qu'il reste place à une arrière-pensée, les résultats certains de la combinaison financière sur laquelle s'appuie le Journal de Paris.

ABONNÉS-ACTIONNAIRES.

Nos abonnés sont divisés en deux classes — abonnés ordinaires — abonnés actionnaires.

Les abonnés ordinaires payent leur abonnement 16 fr. par trimestre et n'ont aucun droit dans les dividendes et dans la propriété du Journal.

La propriété tout entière du Journal de Paris appartient à SES ABONNÉS ACTIONNAIRES dont la position est fixée par l'art. 9 des statuts; en voici le texte :

Art. 9. Il est créé 25,000 actions d'abonnement et de propriété au porteur.
Ces actions donnent droit chacune :
1° A un abonnement gratuit au Journal pendant un an;
2° Au renouvellement et de l'abonnement pour chacune des années suivantes, à raison de 40 fr. pour Paris et de 50 fr. pour la banlieue et les départements;
3° A un dividende dans les bénéfices;
4° Et à une part proportionnelle dans le fonds ou actif social et le fonds de réserve.
Les actions donnant droit à un abonnement gratuit dans les départements, seront délivrées au prix de 50 fr. et celles qui devront donner lieu à un abonnement gratuit à Paris, au prix de 40 fr.

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DÉPENSES.

L'exploitation d'un journal se compose de deux natures de dépenses, les frais généraux et les frais progressifs.

Conformément à l'art. 33 de l'acte de société, le gérant prend à sa charge à forfait, à ses risques et périls, et à quelques sommes qu'elles puissent s'élever, toutes les dépenses comprenant l'administration, la ré-

Tel est le problème que nous venons résoudre :

daction, l'impression, et enfin tous les frais généraux divers du journal, à raison de 10,500 fr. par mois; soit par an 126,000 fr.

Nous pouvons dès à présent affirmer que le produit de nos annonces couvrira ces 126,000 fr. attribués aux frais généraux; reste donc les frais progressifs.

FRAIS PROGRESSIFS.

Un abonnement à Paris.		Recette.	
Dépense			
Papier (10 f. la rame) 2 c. par n°	30	40 f. 00 c.	
Timbre 5	5		
Tirage, adresse, etc. 1	1		
Port 112	112		
	128	30 fr. 60 c. et 30 60	
		Bénéfice 9 40	

Un abonnement dans les départements

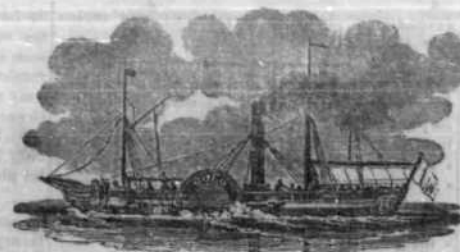
Dépense.		Recette.	
Papier 2 c. par n°	45	50 f. 00 c.	
Timbre 5	5		
Tirage etc. 1	1		
Port 4	4		
	55	43 f. 20 c. et 43 20	
		Bénéfice 6 80	

Supposons les 2/3 de nos abonnements dans les départements et un tiers seulement dans Paris, le bénéfice de chaque abonnement sera en moyenne de 7 fr. 66 c., ce qui donne pour chaque action un dividende de 16 p. 0/0.

Ce dividende augmentera l'excédant du produit des annonces que nous n'avons calculé que dans des proportions fort inférieures aux prévisions réalisées par les journaux à 40 fr., et au chiffre atteint chaque année par les principaux organes de la presse quotidienne. Nous ne faisons pas entrer en compte le bénéfice résultant des abonnements ordinaires à 60 fr.; il doit balancer les remises faites aux intermédiaires.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS

A l'Office-courier de LEPOLLIERE BOUQUIN et C^o, Place de la Bourse N° 5
B. DREYFUS et C^o rue Gallien N° 13
P. BASTIENNE et C^o rue de la Harpe N° 13
N° 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.



FRANCS D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JOURS

L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.



BASTIA.

En rapportant par entier l'article ci-après extrait du Journal de la Corse, nous partageons de bien bon cœur ses espérances sur les patriotiques intentions manifestées par S. Éminence le cardinal Fesch. C'est vraiment plaisir, à voir d'illustres concitoyens que des nécessités politiques ou l'amour des sciences éloignent de la patrie tourner, au déclin de leurs jours, des regards d'amour et de reconnaissance vers la terre qui reçut leurs premières affections, et dont le souvenir fait encore vibrer, dans leur cœur presque glacé par l'âge, ces nobles sentiments qui élèvent l'âme si haut, et qui sont pour les hommes d'élite, comme la récompense des méditations et des veilles aux quelles une vie laborieuse, entièrement employée au soulagement de l'humanité, les a assujettis. Tel a été notre célèbre concitoyen le docteur Sisco, tels seront après lui et Mgr. Pré-la, et l'illustre cardinal dont le nom rappelle tant de grandeur et de malheurs à la fois. Nous faisons donc des vœux bien sincères pour la réalisation d'aussi louables projets. La Corse sera alors un des départements de France qui offrira à la jeunesse, le plus de moyens d'instruction. Un collège-royal à Bastia, l'institution Paoli à Corté et un établissement de haut enseignement à Ajaccio, voilà de quoi satisfaire les exigences les plus difficiles, les plus insatiables. Cependant nous l'avouons, nous aurions désiré que S. Éminence eût préféré la fondation d'une école d'arts et métiers, ou tout autre établissement d'utilité publique, tel par exemple qu'une école d'agriculture, à celui dont elle se propose de doter sa ville natale. En effet, ce n'est point l'instruction qui manque en Corse. On sait assez que relativement à sa population, ce pays est un de ceux qui renferment le plus d'hommes licenciés dans l'une ou l'autre faculté.

De plus, quelque effort que l'on fasse, pour obtenir un personnel bien composé, on ne parviendra jamais à donner à la Corse, les mêmes facilités d'apprendre ni d'atteindre le degré de perfectibilité que l'on peut acquérir dans les uni-

versités du continent français. Pour ceux de nos jeunes gens à qui leur position sociale permettra d'entreprendre une éducation soignée, des études de longue haleine, afin de parcourir honorablement la carrière du barreau, ou les professions des sciences, c'est à Paris, ou dans tout autre centre de lumières, là où toutes les supériorités intellectuelles se trouvent réunies, qu'ils iront puiser leurs inspirations, se nourrir du savoir des grands maîtres, se pénétrer de la beauté des modèles que nous ne saurions jamais posséder chez nous, quelque munificence que l'on apporte à la dotation de nos établissements universitaires, qu'ils nous viennent du gouvernement, ou du patriotisme de simples particuliers. Ce n'est donc que pour les classes moins aisées, c'est à dire pour le plus grand nombre, que ces établissements peuvent utilement fonctionner et rendre d'importants services à la Corse. Or sous ce point de vue, il nous paraît évident que des écoles préparatoires, des institutions industrielles et agricoles comme celles que nous venons de rappeler, où les éléments des sciences usuelles seraient enseignés, rempliraient bien mieux la pensée de nos philanthropes en même temps qu'elles seraient plus avantageuses au pays. Une autre raison nous fait militer en faveur de ce système. C'est que la propagation de ces connaissances, agit plus directement, et avec autant de rapidité que de puissance sur la civilisation des masses, par leur application immédiate. Un pays n'est pas heureux, par cela seul qu'il compte un certain nombre de capacités plus ou moins réelles. Que fait à son bonheur qu'il y ait une douzaine de beaux parleurs de plus en cour royale? Tandis que chacun de ses membres sent parfaitement, puisqu'il touche de la main, les immenses avantages qu'il y a à posséder un métier, et des connaissances qui ne coûtent guère de peine à apprendre, et avec les quelles néanmoins il pourvoit avec facilité aux besoins actuels de sa famille, en attendant un meilleur avenir, de ses habitudes d'ordre et de son intelligence. L'essentiel c'est donc d'aller au plus pressé. Et remarquez, que le chemin des honneurs mêmes,

n'est point interdit à qui sait se distinguer dans ces utiles professions. L'adresse que l'on possède à manier un couteau, est, parfois le point de départ des plus grandes notabilités; et plus d'un homme d'état, d'un riche industriel, d'un banquier renommé, qui n'aurait fait qu'un médiocre clerc en suivant son droit, n'a dû son élévation qu'aux notions acquises à l'école de Châlons. Du reste, l'aisance et la richesse ne sont d'ordinaire que les filles de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; et, pour exercer ces trois professions rien n'est moins nécessaire que le haut enseignement. Or comme l'aisance et la richesse sont, pour les peuples comme pour les individus, des moyens très efficaces de moralisation, il s'en suit, qu'à la rigueur on pourrait bien se passer de l'un, tandis que les autres deviennent indispensables au progrès de notre civilisation, et par conséquent à l'amélioration et au bien être de tous; noble but vers lequel doivent tendre tous les efforts des hommes généreux qui, par leur fortune ou leurs lumières, tiennent à honneur de concourir à l'attachement leurs noms à la régénération du pays.

A Dieu! ne plaise qu'en exprimant nos idées à ce sujet, nous voulions nous arroger le droit de censurer la patriotique résolution de notre vénérable cardinal. D'aucuns ne rendra plus de justice à ses intentions; et jamais un obstacle de notre part ne viendra contrarier des projets aussi dignes de la reconnaissance publique. On s'attendait avec quel bonheur nous nous associons à tout ce qui peut contribuer à relever, à faire briller d'un nouvel éclat notre pays. Mais ses intérêts matériels nous préoccupent également et ce sont eux seuls qui nous ont suggéré ces quelques réflexions puisées dans la conviction profonde où nous sommes que, la diffusion des études supérieures ou spéculatives ne peut-être que préjudiciable à son avenir, en retardant le développement de sa prospérité, aussi bien que la cicatrisation des plaies morales qui l'affligent encore.

En terminant ces observations déjà trop longues, nous nous permettrons d'adresser une seule question au Journal de la Corse. Qu'entend-il par

JOURNAL DU PEUPLE

FEUILLE DU DIMANCHE.

Fondé en 1834, par MM. Audry de Puyraveau, Arago, le général Bertrand, Cormenin, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, le général Subervie, Larabit, le général Lafayette, de Ludre, Enseigne Salverie, le général Thiars, Voyer d'Argenson, etc., tous membres de la chambre des députés, et rédigé par les hommes politiques et les littérateurs les plus honorablement connus, ce journal est depuis un an sous la direction de M. AUGUSTE

DUPON, ancien rédacteur du Réformateur. Grâce à l'extension qu'il a reçue et à la modicité de son prix, tous les citoyens peuvent s'éclairer sur leurs droits et leurs devoirs moraux et politiques, et sur leurs intérêts matériels; les classes laborieuses surtout peuvent, sans prendre sur le temps consacré à leurs travaux, se tenir constamment et complètement au courant de ce qui les intéresse en France et à l'étranger.

Les moyens de réforme sociale, la politique actuelle, la polémique et les nouvelles; les théories et les applications pratiques de la science, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce y sont mis à la portée de toutes les intelligences. Un feuilleton donne également, mais sous une forme moins sérieuse, des enseignements sur la morale, l'histoire, la littérature, le théâtre et les beaux-arts.

Cette feuille est publiée dans le plus grand format connu en France et contient 150,000 lettres.

12 fr. par an. --- 6 fr. 50 c. pour 6 mois, --- 3 fr. 25 c. pour 3 mois.

On s'abonne à Paris, rue du Croissant, 10; dans les départements, chez les libraires et les directeurs de postes et notamment aux messageries.

a *généreuse hospitalité* que recevront les jeunes gens qui seront admis à l'école Fesch ? Et ce qu'ils y seront nourris, logés et habillés aux frais du cardinal ? S'il en était autrement et qu'il n'eût voulu faire qu'une simple allusion à la protection dont jouiront les élèves de l'intérieur qui fréquenteront cet établissement, nous revendiquerions, comme étant communes à tous les corsas, les vertus que notre confrère n'attribue qu'aux seuls habitants d' Ajaccio, et qui forment cependant le caractère distinctif de nos insulaires.

« On nous assure que S. E. le cardinal Fesch vient d'adresser à M. le maire Peraldi une lettre, dans laquelle il fait part à ce magistrat de ses vœux sur l'établissement qu'il se propose de fonder dans sa ville natale. Notre illustre compatriote veut faire pour Ajaccio ce que Paoli a fait pour Corte. Son Eminence développe les projets qu'elle a conçus, avec une sollicitude toute paternelle, avec cette bonté d'âme dont nous avons si souvent éprouvé les effets et dont nos cœurs garderoient toujours la mémoire. Les travaux du vaste hôtel du cardinal seront poussés de manière à ce qu'il soit bientôt achevé. Cet établissement ne sera pas destiné, comme on le croyait d'abord, à l'instruction primaire et secondaire ; c'est à l'enseignement supérieur qu'il sera consacré. La munificence du cardinal saura le pourvoir de tous les objets nécessaires à l'étude des sciences et des arts, d'une bibliothèque, d'un cabinet de physique, etc. etc. Les avantages de cette fondation doivent s'étendre à la Corse entière ; les jeunes gens de l'intérieur y seront admis et y recevront une *généreuse hospitalité*. On ne saurait faire le bien avec une intelligence plus patriotique. Il faut espérer que son Eminence verra ses nobles projets se réaliser et qu'il lui sera donné de jouir long-temps de son glorieux ouvrage. Répandre ainsi des bienfaits, c'est inscrire son nom à côté de ceux que la reconnaissance publique entoure à jamais d'une pieuse vénération ; c'est mériter et obtenir un bien belle place à côté de ces hommes d'élite, qui ont rendu de grands, d'inappréciables services à leurs concitoyens et à leur pays. »

L'administration des ponts-et-chaussées vient de mettre en adjudication pour le 14 janvier prochain, les travaux à faire aux ports de commerce ci-après :

PORT DE BASTIA : construction d'un quai général autour du port. Le montant des dépenses est de 120,000 fr.

PORT D'ALGASOLA : construction d'un môle. Le montant des dépenses est de 89,653

PORT DE PROPRIANO : construction d'une jetée à la pointe du Scoglio Lungo, et d'un débarcadere dans le port de Propriano. La dépense s'élève à 88,017

PORT DE CORTI : construction d'une jetée. La dépense s'élève à 23,500

Total . . . 320,000

On assure que l'adjudication pour les travaux à faire au port d' Ajaccio, aura lieu bientôt.

On lit dans le *Journal de la Corse* :

Dimanche dernier, un fort détachement de voltigeurs Corses, commandé par M. le capitaine Traniou en personne, est entré dans notre ville, amenant un bandit de la commune de Bogliano, le nommé Giacomoni, Jean-Pierre, Prévenu de plusieurs assassinats. Cette arrestation est une nouvelle preuve du zèle, de l'activité et du courage, que déploient les voltigeurs Corses et leurs braves officiers ; le sergent Valenti, ni et les voltigeurs Serpaggi et Scaglia y ont contribué ; leur conduite mérite d'être signalée ; la gendarmerie, de son côté, ne reste pas inactive, et nous devons à ses efforts et à son courageux

dévouement plusieurs arrestations non moins importantes.

Le *Courrier Français* annonce que, dans l'affaire belge, l'Angleterre est d'accord avec la Russie, la Prusse et l'Autriche pour exiger l'exécution du traité des 24 articles : « Il nous paraît très naturel ajoute-t-il, que l'Angleterre qui se voit exposée d'un jour à l'autre à une guerre en Orient, veuille terminer à tout prix, les litiges et les débats qui pourraient l'impliquer, malgré elle, dans les intérêts européens. » Il nous semble que la France a bien aussi son rôle à jouer dans cette grande crise de l'Orient qui se prépare depuis tant d'années et qui en effet peut éclater d'un jour à l'autre.

Notre colonie d'Afrique ne nous rattache-t-elle pas par le lieu le plus intime à cette question ? Pour jeter notre épée ou notre médiation entre l'Angleterre et la Russie, n'avons nous pas besoin d'alliances solides dans toute l'Allemagne ? Cependant notre ambassadeur est resté seul dans la conférence de Londres, fidèle aux intérêts de la Belgique, seul il les a défendus, seul il n'a pas voulu consentir à ce que la question fut résolue à tout prix. C'est pourtant l'Angleterre que le *Courrier* approuve dans cette circonstance et c'est notre gouvernement qu'il blâme. Telle est la justice de l'opposition.

D'après un arrêté du conseil royal de l'instruction publique en date du 9 octobre dernier, les élèves des collèges royaux doivent, en quatrième, étudier les éléments de l'Arithmétique, en troisième, continuer l'Arithmétique et apprendre la Géométrie plane, en seconde, achever l'Arithmétique et la Géométrie. Malheureusement il arrive tous les ans que des élèves dépourvus d'instruction suffisante en mathématiques se présentent pour être admis dans les classes supérieures des collèges royaux et sont cause que le professeur ralentit la marche de l'enseignement. Pour obvier à ce grave inconvénient l'administration d'un grand nombre de collèges royaux vient de décider qu'à la rentrée des classes de 1839 nul élève ne sera admis dans une classe supérieure qu'après un examen qui constatera son aptitude à suivre le cours de mathématiques qui y sera annexé.

L'indemnité mensuelle de 200 francs allouée par la décision ministérielle du 4 août 1834 (circulaires des 14 août et 3 octobre de la même année) aux officiers supérieurs en activité de service, appelés hors du lieu de leur résidence ou de leur garnison à remplir les fonctions de membre militaire des conseils de révision, n'est due que pour les journées de séjour au chef-lieu du département où siège le conseil. Cette allocation ne peut se cumuler avec l'indemnité de route, ni avec celle dite de déplacement (15 francs) que reçoivent les membres des conseils de révision pour chaque journée passée hors du chef-lieu du département, en tournée de recrutement.

NOUVELLES DIVERSES.

Par ordonnance royale en date du 11 décembre, M. le maréchal comte Gérard, pair de France, est nommé commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine.

Le journal du Havre donne à l'occasion du blocus du Mexique les détails suivants : l'avis de quelques officiers de marine dont l'opinion et l'expérience pouvaient être d'un grand poids avait été demandé avant le départ de l'expédition française. Il s'agissait de déterminer les moyens qu'il convenait d'employer pour se rendre maîtres de St Jean d'Ulloa. La plupart des officiers consultés ont pensé que le meilleur parti serait

de faire aborder la forteresse par les frégates et les corvettes comme elles aborderaient un vaisseau à 3 ponts. Ces avis ayant prévalu, il a été embarqué des soldats d'infanterie. Exercés depuis quelque temps au tir de la carabine. Ces tireurs placés dans les hunes, sur les vergues et les barres des bâtiments aborderont chercher à démonter de leurs canonniers les pièces les plus importantes de la forteresse.

Une lettre de Poonah, dans l'Inde, annonce que 12,000 hommes ; sous les ordres du sir Henry Fane, descendent la rive gauche du Sutledje ; 5,000 hommes de la garnison de Bombay se joindront à lui. Plusieurs régiments et deux escadrons de dragons ont aussi reçu l'ordre d'entrer en campagne. Il est probable que les indiens ne disputeront pas le passage à ces forces. L'armée de Madras vient d'occuper les portes du Bengale et Bombay et l'armée indigène s'est augmentée de 20,000 hommes. On attend en outre des troupes d'Europe. Si la guerre se fait avec la vigueur que sir Henry Fane paraît résolu de déployer, on en viendra aux mains avec les russes. Il est probable cependant, que la Russie dénouera les actes de ses émissaires et que la guerre n'aura pas lieu. On croit que tous les officiers en congé devront rejoindre leur corps.

Le bruit court que tous les paquebots anglais faisant le service entre Suez et Bombay, vont être employés à transporter des troupes sur différents points du golfe persique. On s'occupe toujours de l'éventualité d'une guerre entre l'Angleterre et la Russie, des lettres d'Alexandrie du 7 du mois dernier, sembleraient même la regarder comme inévitable. En Europe, on ne vas pas aussi loin.

La semaine dernière ; la cour royale de Rennes s'est assemblée pour entendre la mercenaire prononcée par M. le procureur général Chégaray. Il paraît que, dans la réunion qui a suivi, il a été question de décider qu'à l'avenir MM. les conseillers se refuseraient à recevoir toutes les visites des plaignants.

Un fait digne vient d'attirer l'attention des philanthropes éclairés, c'est le grand nombre de domestiques condamnés par vol par les cours d'assises. Il nous semble que la propagation des livres, serait un des moyens les plus puissants pour diminuer la quantité de crimes dans cette classe et nous appelons de tous nos vœux ; l'attention des hommes sages sur une mesure aussi morale qu'utile à la société.

Hier, après que la foule qui était venue saluer le cercueil du maréchal Lobau, dans la chapelle ardente où il a été déposée, se fut retirée, l'officier qui veillait près du corps, vit s'avancer un vieillard dont la puissante émotion éclata en sanglots lorsqu'il s agenouilla auprès du cercueil. Ce vieillard qui pleurait sur le corps de l'illustre maréchal était sir Sidney Smith le célèbre amiral anglais.

On assure que M. Baudin à son arrivée sur les côtes du Mexique, expédiera à Mexico, un de ses aides-de-camp, chargé de l'ultimatum de la France, et que 24 heures après la présentation de cet ultimatum, il agira selon les instructions qu'il a reçues de son gouvernement. On pense qu'il devra s'éloigner plusieurs jours entre l'arrivée de la division sur la rade de Vera Cruz et le moment où il pourra être pris une résolution définitive par le chef de l'expédition.

Le premier volume de la magnifique édition de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, que nous avons déjà recommandée à nos lecteurs, est en vente ; ce volume justifie tout ce que les premières livraisons de ce bel ouvrage avaient promis ; on peut s'en convaincre à notre bureau.

Nous recommandons avec d'autant plus d'empressement cette publication à nos lecteurs, ama-

teurs de bons et beaux livres, que la faculté donnée par les éditeurs de ne payer que par volume, et après réception, rend la dépense presque insensible, en même temps qu'elle offre aux souscripteurs toute garantie. (Voir aux annonces.)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la réduction considérable qu'un nouveau tirage a permis aux éditeurs-proprétaires du *Journal des Jeunes Personnes* de faire, en faveur des souscripteurs à la septième année (1839), sur le prix des six premières années de cet intéressant recueil. Rien de plus convenable pour une jeune personne que cette collection, qui réunit l'utilité à l'agrément ; la modicité de son prix actuel la rend accessible aux plus modestes bourses de jeune filles, et le succès du journal, soutenu depuis six ans, le recommande à toutes les mères de famille. (Voir aux annonces.)

Nous recommandons à nos lecteurs la maison de librairie Lecomte pour l'exactitude de l'envoi de tous les journaux de Paris de la veille, rendus franco de port, dans tous les départements pour douze francs par trimestre. Les abonnés peuvent, si cela leur fait plaisir, recevoir chaque jour un journal différent. — 14 Boulevard Montmartre.

RAPPORT SUR L'ÉTAT MORAL

ET ÉCONOMIQUE DE LA CORSE.

(Suite)

Aucune tolérance domestique ne pouvait avoir des suites plus fâcheuses, même pour la propriété des troupeaux. Au lieu d'être remises dans des étables où l'œil du maître aurait pu du moins veiller l'amélioration des races et augmenter leur produits, les bœufs, les chèvres, les moutons, les chevaux, les mulets, les porcs mêmes n'ont jamais cessé de vivre dans les bois, et le caractère de ces espèces à demi sauvages est devenu remarquable dans l'île entière par son exiguité. Tous ces animaux sont maigres et rabougris, et, quoique le prix ne soit pas élevé, on ne saurait nier qu'ils coûtent fort cher par suite des dégâts qu'ils causent aux forêts et de l'état de langueur où le régime auquel ils sont soumis maintient l'agriculture. Les troupeaux ne séjournent nulle part, les engrais sont nuls et perdus pour la terre ; la culture est aussi atteinte dans sa source, et sans la fécondité vraiment étonnante du sol, le seul système actuel du parcouru suffirait pour épuiser la Corse avant trente ans. C'est un spectacle affligeant que celui de ces champs immenses de fougères, hautes de quatre à huit pieds, et maîtresses des plus beaux terrains de la Corse, sans que la faux abatte jamais leurs têtes parasites et sans que la charrue trace parmi-elles le moindre sillon ! Tout ce qu'on se permet aujourd'hui, c'est d'incendier les makis que l'on veut mettre en culture, sans autorisation, sans consulter l'état de l'atmosphère ni l'intérêt des propriétés voisines. Quand la flamme a consumé ces fourrés d'arbousiers, de pistachiers et de myrtes, on sème dans leurs cendres de l'orge ou du blé la première année ; on recommence la seconde ; puis le makis repousse et ses tiges herbacées deviennent la pâture des moutons et des chèvres. C'est l'anarchie dans l'ignorance et l'insouciance dans l'égoïsme. Voilà pour les cultures en progrès ; on peut juger de l'état où se trouvent les autres.

Aussitôt qu'un makis est brûlé pour être mis en labour, on s'empresse de le clôturer. La clôture est la seule enseigne visible de la propriété. Elle consiste en pierres sèches, grossièrement entassées, et quelquefois, mais très rarement, formées de haies vives. Il n'y a pas en Corse de grandes fermes comme celles du continent. Nulle habitation rurale ne s'élève en dehors des villages, qui sont tous situés, ainsi que nous l'avons dit, sur les flancs supérieurs des montagnes, et à une

grande distance des terres labourables, éparpillées dans le fond des vallées ou sur les plaines du littoral. . .

L'heureuse température dont l'île est douée favorise singulièrement la variété des produits et leur qualité supérieure, et cependant le plus important de tous, les huiles, sont demeurées jusqu'à ce jour la propriété presque exclusive d'une seule province du pays, nommée la Balagna, et située au nord-ouest de la Corse. On en exporte annuellement pour plus de trois millions de francs, malgré l'imperfection évidente des procédés de fabrication, et on en consomme dans le pays pour deux millions de francs environ. C'est un revenu énorme et qui pourra être décuplé un jour, quand on aura substitué aux stériles arbustes des makis de jeunes plants d'oliviers, auxquels le climat est si propice. La Corse devrait fournir la meilleure huile du monde. Les olives, généralement petites et grenues, possèdent au plus haut degré le principe oléagineux si recherché dans les arts. La position même de l'île en favorise la qualité, s'il est vrai que l'olivier ait besoin, indépendamment d'une chaleur douce, du voisinage de la mer.

M. le professeur Moll, mon collègue au conservatoire des arts et métiers, a fait remarquer avec justice, dans son beau mémoire agronomique sur la Corse, que cet arbre réussissait plus particulièrement dans les terrains impropres à la culture des céréales, notamment dans les pentes plus ou moins rapides des collines qui regnent depuis le littoral jusqu'aux plus hautes montagnes de l'intérieur. Mais les plantations d'oliviers sont l'œuvre du temps et demandent beaucoup de patience. Cet arbre croît lentement, et produit avec inconstance, tantôt des récoltes abondantes, tantôt à peine de quoi défrayer sa culture. On la propagerait, je crois, avec plus de succès, si on se bornait à la considérer comme une sorte de versement à la caisse d'épargne, et comme un placement effectif par un père au profit de ses enfants ; car il ne faut pas le dissimuler, plus de 20 ans sont nécessaires, même en Corse, au développement complet de l'olivier, et les fortunes modestes des habitants y sont moins en état que partout ailleurs, d'attendre un revenu de cette longue avance. Il est vrai qu'arrivé à la période productive, cet arbre n'exige guère du cultivateur que la peine de récolter ; c'est aussi la seule que se donnent les propriétaires de cette forêt d'oliviers qu'on nomme la Balagne. Ils jouissent du présent sans songer au passé, encore moins à l'avenir. C'est par des primes sagement distribuées qu'on encouragerait cette culture, dont le gouvernement recueillerait un jour le fruit, par l'amélioration de la propriété impossible. Rien n'égale en effet la beauté des oliviers qu'on rencontre isolés, le long des rochers, dans des terrains qui semblent impropres à toute espèce de végétation, et l'on évalue à plus de cinq millions le nombre des sauvages qui pourraient être greffés dans le makis du sud.

Sur d'autres points du territoire corse, un autre arbre, aussi libéral quand il commence à produire, le châtaigner, n'a pas moins contribué au maintien des habitudes stationnaires du pays. On se borne à cueillir les fruits nombreux qu'il donne et dont l'abondance a excité, dans cette île, la même influence sociale que la pomme de terre en Irlande. Funeste ressemblance et pourtant bien exacte ! Les habitants des cantons où le châtaigner prédomine, se sont accoutumés à vivre presque uniquement de châtaignes. Ils en font de la farine agréable et sucrée quand elle est récente, nauséabonde et rance quand elle est vieille. Cet arbre est devenu leur providence. Ils se reposent sur lui du soin de leur existence, j'ai presque dit de celle de leurs enfants. Il est principalement commun dans les régions moyennes, dont le bas est occupé par les oliviers et le haut par les forêts de pins et de hêtres. Il plane sur

les habitations ; il entoure les hameaux ; il y entretient la fraîcheur et l'ombrage. On le considère comme le grenier d'abondance de chaque localité. L'origine de ces grands arbres se perd dans la nuit des temps ; j'en ai vu par milliers qui passaient pour être âgés de 500 ans. Il n'est pas rare d'en trouver dont la circonférence dépasse 30 pieds. Quand l'année est fertile, un seul de ces colosses végétaux suffit quelquefois pour nourrir un homme pendant trois mois. Pour peu qu'un paysan puisse joindre au produit de son châtaigner celui de sa vigne et d'un petit troupeau, le voilà riche et libre ; il est nourri, il est vêtu. Son front ne se courbera point vers la terre ; il laissera désormais à de pauvres lucquois le soin de labourer à la pioche les bruyères de la plaine et les makis brûlés. . .

Deux mines plus précieuses que des mines d'or et d'argent justifieraient seules les dépenses nécessaires pour améliorer l'état économique du pays ; ce sont les forêts et les carrières de marbres et de rochers précieuses. Les premières appartiennent presque toutes au domaine de l'état, et elles sont demeurées jusqu'à présent sans valeur, faute de moyens de transport. L'administration de ces forêts coûte près de 30 mille francs par an et ne produit pas même un revenu de mille écus. On se borne à scier sur place, pour en faire des madriers et des planches les plus beaux arbres dont la cime, d'une longueur de 10 à 12 mètres, est abandonnée et pourrit sur le sol, au grand dommage du repeuplement.

Les granits d'Algajola, le porphyre globuleux de Girolata, le granit orbiculaire de Tallano et le vert d'Orezza deviendraient pour la Corse un objet de première importance. Tous les granits sont susceptibles du plus beau poli et d'un emploi illimité dans les arts. Bien ne paraît plus facile que d'établir, sur les nombreux cours d'eau qui arrosent le pays, de petites usines où ces granits seraient taillés et polis, comme les pins et les chênes seraient débités en madriers pour la facilité des exportations. Les Corses commencent à comprendre la valeur des richesses naturelles produites à leur territoire, et parmi celles dont ils apprécient mieux l'avenir, il faut compter le marier, qu'on multiplie chaque jour, et qui semble, avec l'olivier, l'arbre véritablement indigène du pays. Il faut avant tout que les cultivateurs renouent aux habitudes de vandalisme dont ils se rendent journellement coupables envers la propriété foncière, soit par les dégâts du parcouru, soit par l'incendie des forêts, soit par leur insouciance de tout perfectionnement agricole.

Toutes les améliorations ne sont praticables qu'à la faveur des grands chemins dont la Corse, attend le bienfait lent à venir. La sécurité des personnes aura besoin long-temps encore de garanties efficaces contre les écarts des vieux préjugés. Grâce à la mesure utile du désarmement général les occasions de meurtre sont devenues plus rares, les enfants apprennent dans les écoles à lire et à écrire, en attendant les éléments de l'instruction agricole, qui leur sont d'autant plus nécessaires que l'agriculture est la seule industrie de leur pays. Déjà nous avons vu plusieurs cultivateurs établir avec succès des appareils bien entendus pour l'extraction des potasses, et d'autres préparer les voies à la culture du marier, qui est encore une nouveauté dans le pays. Pour activer le recouvrement progressif, il conviendrait d'attendre l'achèvement de la grande route de ceinture de la Corse, de multiplier les relations de la France avec l'île.

Ces relations se bornent aujourd'hui à un double départ hebdomadaire du paquebot à vapeur de Toulon avec Bastia et Ajaccio ; et pour comble de malheur, le paquebot est d'une malpropreté repoussante, qui le rend tout à fait indigne de sa destination. Ce n'est pas assez d'ailleurs de deux voyages par semaine ; la civilisa-

son de la Corse avait tout à gagner d'un second service de bateaux qui partaient de Marseille deux fois par semaine, l'un pour Calvi, touchant à l'île-Bonasse et à Algajola; l'autre pour Ajaccio, touchant à Propriano et à Bonifacio. L'un des bateaux de Toulon, au lieu de stationner trois jours à Bastia, devait parcourir la côte de l'est jusqu'à Porto-Vecchio. En attendant qu'on mette les différentes régions de l'île en contact par l'intérieur, on les unirait par mer entre elles et avec le continent. Nous ne pouvons comprendre comment le chef-lieu d'un département situé à mi-chemin de la France et de l'Italie, et par où l'on aurait des relations si promptes et si utiles avec la Péninsule, ne possède pas même un paquebot de 50 chevaux à la disposition de l'autorité. Huit heures suffisent pour aller de Bastia à Livourne, quelques heures de plus sont à peine nécessaires pour aller de Bonifacio à Civita-Vecchia. Toute la côte de Corse est parsemée de mouillages excellents, Saint-Florent, Calvi, Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio. D'innombrables criques, qu'on nomme dans le pays *marines*, offrent des refuges assurés en cas de mauvais temps. La route ro-

cale de ceinture serait provisoirement établie par mer, et l'on verrait bientôt tous les villages du littoral échanger leurs produits et sortir de leur isolement. L'intelligence des habitants ferait le reste. L'agriculture éprouverait une impulsion salutaire, et l'administration serait bientôt récompensée d'un sacrifice que lui commandent les intérêts de plus d'un genre qu'elle a mission de protéger.

L'un des plus grands obstacles qu'aient rencontrés jusqu'à ce jour la civilisation en Corse, a été l'absence presque complète de sécurité, et la tendance malheureusement trop commune des habitants à mettre leurs passions au-dessus de la loi. Cette tendance est devenue un des traits distinctifs de leur caractère, et n'a cessé d'exercer la plus lâcheuse influence sur les destinées du pays. L'origine en est fort ancienne et remonte probablement à l'époque des premières dominations étrangères dans l'île. On trouve la vengeance déjà installée au foyer domestique sous l'empire des romains; elle se retrempe plus tard à la suite des nombreux changements politiques dont la Corse a été le théâtre; mais ce qui en reste au-

jourd'hui n'est qu'un pâle reflet des vieux ressentiments qui ont agité cette contrée dans tous les temps. Trop éloignée de ses maîtres pour obtenir justice, et trop difficile à parcourir pour se la faire distribuer régulièrement, même par une métropole bienveillante, la Corse a dû souffrir tous les maux du despotisme et tous les déchirements de l'anarchie. Chaque citoyen s'est vu réduit à ses propres forces et à celles de sa famille; le pouvoir social a disparu devant l'association domestique; il n'y a plus eu dans toute l'île que des cantons éparés, gouvernés par l'intérêt local et semblables aux villes anséatiques du moyen-âge, moins la richesse et l'union. L'indépendance n'y venait qu'après la liberté; celle-ci, d'ailleurs, chacun la voulait pour soi, rarement pour autrui. Une partie de l'île aurait mis l'autre en esclavage, si la chance des événements l'eût permis et si l'esclavage eût pu durer long-temps en Corse.

(La suite au prochain numéro.)

Le Gérant N. TARTAROLI.

Annonces et Avis divers.

18 FR. AU LIEU DE 39 F.

la collection des SIX premières années

DU

JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Ces beaux volumes, enrichis de *musique*, de *gravures*, de *planches de broderies*, etc., ne sont réduits à ce prix que pour les souscripteurs à la septième année (1839), qui commencent au 1^{er} janvier. — Ainsi, pour Paris, les SIX années et l'année 1839, 24 fr.; pour les départements 29 fr. franc de port.

L'année 1839 seule, 6 fr. à Paris, 8 fr. pour les départements.

Au bureau du Journal, rue du Dragon, n° 30, à Paris. à Bastia chez les frères Fabiani.

AU TEMPLE DES DOUCEURS.

Jaloux de conserver la réputation de son établissement et de justifier ainsi la confiance des personnes qui ont bien voulu l'honorer jusqu'à présent, F. TELLIER, Confiseur-traitier à Bastia, a l'honneur de prévenir le Public que venant de recevoir *Un Assortiment complet* en Cartonnages et Bonbons de Paris il se trouve en état de satisfaire à toutes les commandes qu'on pourrait lui faire.

Il prévient aussi qu'on trouvera chez lui pour la Noël, un *Ambigu* monté au dernier goût et fourni de tout ce que l'art confiseur et la confiserie de la Capitale peuvent produire de plus exquis et de mieux assorti, et à des prix très-modérés.

M. Tellier se charge également de monter des Buffets pour noces, baptêmes, fêtes, etc. etc. Son magasin est situé au 1^{er} étage de son hôtel à la Fontaine-neuve.

PAR BREVET D'INVENTION.

Pâte de REGNAULD aîné,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouemens, et des maladies de poitrine. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) Dépôts dans les pharmacies des villes suivantes à Bastia chez M. SERPENTINI, marchand aux Terrasses.

PATE PECTORALE et SIROP Pectoral de NAFÉ d'ARABIE

Pour guérir les Rhumes, Catarrhes, et les maladies de poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Alimens des convalescens, des enfans et des personnes faibles.

Dépôt chez M. GIRALT pharmacien à Bastia.

Galerie Veru-dodat 7 à Paris.

JOURNAUX DE LA VEILLE

à 44 fr. par année, 23 fr. pour 6 mois, 12 fr. pour 3 mois, expédiés franco dans toute la France. Les abonnemens se payent d'avance écrire franc de port au Directeur du bureau général d'abonnement.

EN VENTE

A Paris, chez C. DESME et Comp., éditeurs, rue du Dragon, n. 30;

Le premier volume de l'HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU, magnifique édition, revue et corrigée par M. l'abbé GLAIRE. Prix: fr. 8 à Paris, et franco, 10 fr. 50.

Ce premier volume comprend 16 livraisons, il est orné de 100 gravures dites de pages, etc., imprimées dans le texte, de 14 gravures sur acier, tirées à part, de deux tableaux chronologiques de la naissance des patriarches, et d'une carte du voyage des Israélites, composée et gravée exprès pour cette édition.

Les personnes qui désireront recevoir l'ouvrage

MALADIES SECRÈTES

Traitement du Docteur

CH. ALBERT.

à BASTIA chez M. POMONTI Pharmacien.

NOUVEAU MAGASIN.

DE

SOIERIES ET NOUVEAUTÉS

G^{an} GENERO fils,

Rue St-Jean, maison Gregorj au 1^{er} vis-à-vis la Douane.

Il prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'ils trouveront toujours dans son magasin, un choix de marchandises nouvelles et à des prix modérés, soit en étoffes de soie, gilets, schalls, tissus, de laine, indiennes, rubans, cravattes, foulards, pants, bas, cols, tulls, broderies, dentelles, blondes, fleurs, lingerie, et tout ce qui est nouveautés.

Il fait aussi la commission et recouvrements pour tous pays.

2 fr. 50 c. le cent

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES.

Bastia. — Imprimerie de C. Fabiani.

SAMEDI 29 DÉCEMBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA

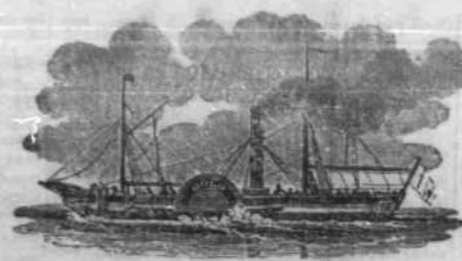
AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

Office-corrépondant de LEPelletier Bourgeois et C^o, Place de la Bourse N° 5

DISTRIBUTEURS et C^o rue Caillion N° 13

BUREAU DE LA BOULLETT rue St Honoré N° 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNÉE, N° 215.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES SAMEDIS



BASTIA.

C'est un singulier système que celui suivi par l'*Echo de la Corse*; pour peu qu'il l'étende, il pourra faire de la polémique à son aise et à peu de frais. Cent fois pris en flagrant délit de mensonge, atteint et convaincu par les faits, de débordement de calomnies et d'injures qui l'ont rendu si cher à ses familiers, et dont le pays a eu à supporter sa bonne part, il ne trouve de meilleures raisons à opposer à notre article du 15 courant, que de s'affubler la peau du lion, se ficher tout rouge, et accuser l'*Insulaire* de ne pouvoir vivre que de mensonges et de calomnies. En vérité, mieux lui eût valu de garder un prudent silence, ainsi que cela lui est arrivé d'autres fois, que de nous ramener sur un terrain d'où il ne peut sortir que meurtri et en lambeaux. Cependant nous ne reprendrons pas la revue rétrospective de la vie de l'*Echo*. Son état maladif nous impose des ménagemens que nous écarterions volontiers, si nous avions à lutter contre un corps plus robuste. D'ailleurs, le public qui a déjà sa conviction formée sur le haut mérite de cet organe NATIONAL, nous saura gré de lui épargner des redites sur des choses définitivement acquises à son jugement. Tout ce que nous en avons écrit, a dû suffisamment l'éclairer sur la portée de l'*œuvre de civilisation et de progrès*, que l'*Echo*, avait entreprise avec tant d'ardeur, et qu'il paraît au moment d'abandonner, probablement à cause du non paiement de la fameuse indemnité promise à ses convictions: ce qui, soit dit en passant, prouve de plus en plus le crédit et les sympathies qu'il a rencontrés, comme il l'assure, dans la grande majorité du pays.

A Dieu ne plaise cependant que, profitant des avantages que nous donne la maladresse des *dérégés*, nous voulions écraser un ennemi déjà vaincu. La guerre que nous lui avons déclarée a été rude, cruelle même si l'on veut, mais toujours provoquée, par des attaques aussi violentes contre les personnes que nuisibles aux intérêts du pays. Aussi notre intention n'est-elle point de tourmenter ses derniers momens. Seulement, com-

me l'esprit de vérité apparaît, dit-on, aux mourans, et que les réticences de l'*Echo* pourraient laisser quelque doute sur certaines inductions de notre part, nous tenons beaucoup à les éclaircir, afin d'en avoir la conscience nette.

Le journal de l'indépendance, prétend que le dialogue des morts, publié dans un de ses feuilletons, n'est point l'*œuvre* de son rédacteur en chef, qui n'en a pas seulement vu l'épreuve, ce dont nous le félicitons bien sincèrement. Admettons pour un moment cette assertion. Est-ce que les sentimens qu'il contient en seront moins dignes de blâme, moins criminels aux yeux du pays? Que fait de grâce à la question que, ce dialogue sorte de la plume de M. un tel, plutôt que de celle d'un tel autre? Il n'en appartient pas moins à la rédaction de votre journal, que nous supposons être une œuvre collective, à moins que MM. de l'*Echo*, agissant séparément et par fraction, ne soient convenus entr'eux de n'assumer que la part de responsabilité qui leur reviendrait respectivement d'après les articles qu'ils fournissent, la couleur qu'ils représentent, que ce soit la *Quotidienne*, la *Gazette*, 93, ou même les *Séparationnistes*. Ceci expliquerait convenablement l'homogénéité de vues, et le parfait accord qui règne au sein du comité-directeur. Mais ce que nous n'aurions jamais su nous expliquer, si l'*Echo*, ne nous l'avait appris lui-même c'est que, cette innocente production ne renferme rien d'anti-français, parcoqu'à côté de Paoli se trouve placé Napoléon. En vérité, c'est par trop naïveté se moquer du sens commun de ses lecteurs que d'employer pareils argumens, et de compter sur leur efficacité pour détruire la pénible sensation qu'ont éprouvée tous les hommes de bien, aimant leur pays, à l'annonce de la résurrection de la nationalité corse, avec l'aide et la protection de la nation anglaise. Nous le demandons, où sont là les mensonges que l'on nous attribue avec tant de complaisance? Il est facile de crier à la calomnie, mais il ne l'est pas tant de le prouver. Tandis que nous prouvons nous, par vos paroles mêmes, la pensée qui vous agite, comme nous avons prouvé par des faits, la moralité de votre vie. — Nous prétendons encore que, se louer des procédés généraux de l'Angl-

terre à l'égard de notre pays — ne pas aimer à s'en-tretenir de la France — ne pouvoir se faire à l'idée que la Corse soit à la France — prendre un masque et dissimuler ses projets espérant, à la faveur des circonstances, secourir le joug et reprendre le grand œuvre de notre indépendance — reprocher à Napoléon de ne point concevoir la Haïne de ses compatriotes pour les étrangers (les Français) ce n'est pas montrer un bien tendre attachement à la France. Que l'*Echo* nous indique une seule phrase, un mot du dialogue, respirant un sentiment d'amour pour la mère patrie, et nous passons condamnation. Jusque là nos assertions restent entières et plus puissantes que jamais.

Quant à l'esprit de l'histoire générale de la Corse, et aux grands éloges que l'*Insulaire* en a fait une autre fois, nous ne pouvons mieux répondre qu'en reproduisant TEXTUELLEMENT notre article du 9 décembre 1835. Deux choses en sortiront claires comme le jour. D'abord la FAUSSETÉ de l'affirmative de l'*Echo*, puisque non seulement l'article cité ne contient de grands éloges, mais il y est au contraire FORMELLEMENT déclaré que, CE N'EST PAS L'OUVRAGE DE M. JACOBI QUE NOUS DÉFENDONS; QUE NOUS SERIONS MÊME DEMEURÉS COMPLÈTEMENT ÉTRANGERS A CETTE POLÉMIQUE, si les plus chers intérêts du pays n'étaient mis en cause et attaqués avec une amertume incroyable par la *Revue des deux mondes*. En effet nous revendiquons alors notre nationalité française. — En second lieu, c'est qu'il restera prouvé que, la presse continentale, et plus particulièrement la *Revue des deux mondes* tira alors, les mêmes conséquences de l'esprit de cet ouvrage que nous avons déduites plus tard du *Dialogue des morts*.

L'*Echo de la Corse*, sent qu'il s'est frappé lui-même au cœur, par l'article dont il voudrait chanter la palinodie. Tous ses efforts ne parviendront pas à pallier le mal qu'il s'est fait. Le *Dialogue des morts* restera comme un monument accusateur de l'ambition désordonnée de quelques uns de ses chefs. Aussi tous les alchimistes de l'opposition se sont-ils effrayés de cette production. On les dit maintenant occupés à opérer une *fusion*, pour obtenir le pardon de l'imprudent rédacteur qui a si légèrement compromis les inté-

rêts du parti. Quoiqu'il en soit, nous voudrions bien, nous mêmes, n'avoir pas à lui rappeler si souvent ses péchés, et, dans l'intérêt du pays, accueillir sa repentance si toutefois elle est sincère.

Dans sa livraison du 14 novembre, la *Revue des deux mondes*, a pris texte de l'ouvrage de M. Jacobi, pour se livrer contre la Corse aux réflexions les plus amères. Il est évident, que cet écrivain, quel qu'il soit, a écrit sous l'inspiration de la colère. Les formes acerbes de son langage trahissent cette fâcheuse situation d'esprit, qu'il reproche avec tant d'apreté à l'historien de la Corse. Sa réponse n'est qu'une violente récrimination. Le désir de nous déprécier perce à chaque ligne, et cependant on ne se lasse point de déclamer contre l'esprit de vengeance! A les en croire, cette funeste passion, n'approche jamais du cœur des confidentiaux. Nous ne voulons pour preuve du contraire, que cette levée de bouillottes contre la Corse. Le ressentiment l'a entraîné si loin, que peu s'en est fallu qu'il n'ait demandé l'abandon immédiat de l'intérieur de l'île. S'il ne va pas jusqu'à la considérer comme une superfétation parasite, dont la France pourrait se débarrasser sans inconvénient, il n'en conclut pas moins, qu'elle n'a de prix que comme position maritime. Ce sont ces erreurs grossières que nous voulons combattre. Aussi nous ne nous arrêterons pas à examiner, si M. Jacobi a eu tort d'imputer gratuitement à l'ancienne monarchie, une politique machiavélique et odieuse dans ses rapports avec la Corse; nous n'examinerons pas davantage si dans la querelle entre Louis XIV et le Pape, pour la réparation de l'insulte faite à l'ambassadeur français, l'historien devait prendre parti contre le grand souverain en faveur des mercenaires Corses de la garde sacerdotale. Outre que nous n'avons pas le même respect pour la mémoire de l'impitoyable persécuteur des protestants, ce n'est pas l'ouvrage de M. Jacobi que nous avons à défendre. Si l'auteur de l'article, que nous allons réfuter ne s'était appliqué, qu'à rectifier des erreurs historiques, nous serions demeurés complètement étrangers à cette polémique. Mais c'est la Corse qui est mise en cause; c'est la fertilité de son sol; la variété de ses productions agricoles; son importance géographique qu'on lui conteste. Voilà où gît pour nous l'intérêt de cette discussion.

Les tristes prévisions que faisait concevoir l'état actuel du port de Bastia se sont malheureusement réalisées. Une tempête horrible se manifesta dans la soirée du 24 de ce mois. Des cris d'alarme avertirent les habitants que les navires amarrés dans le port couraient le plus grand danger. On se porta en masse sur les quais, mais que pouvait la force de l'homme pour paralyser la violence du terrible élément! L'obscurité de la nuit ajoutait à l'horreur de cette situation. On se sentait serrer le cœur en voyant la fortune de tant de pères de famille prête à s'engloutir dans les flots. Bientôt on vit successivement échouer contre le rivage plusieurs navires. D'autres allèrent se briser sur les rochers. Le lendemain à peine le jour avait-il paru qu'on vit tous les désastres causés par cette tempête. Le port et le rivage étaient couverts de débris; c'était un spectacle des plus douloureux. Ce sinistre a réduit plusieurs familles à la misère. Jamais le gouvernement n'aura mieux employé les fonds qui lui sont accordés pour ces déplorables circonstances qu'en soulageant tant d'infortunés.

Voici la liste des bâtiments qui ont péri: Le mistick la *Conception*, cap. Loquente, le mistick la *Rose*, cap. Benso; la goëlette la *Providence*, cap. Tartarini; le beug la *Divine Providence*, cap. Bellagamba; le mistick le *St-Luc*, cap. Canavaglia; la gondole le *St-Joseph*, cap.

Paoli; et le bateau à vapeur le *St-Pierre*, cap. Bugliani. — Tous les autres navires ont été plus ou moins endommagés; les embarcations entièrement détruites.

Nous ne doutons pas que ce funeste événement n'attire l'attention de l'administration sur les dangers auxquels sont exposés tous les ans la vie et la fortune des citoyens dans un port aussi ouvert que le nôtre. La sollicitude du gouvernement qui a déjà tant fait pour nous, avisera certainement aux moyens d'y parer le plus promptement possible. La nécessité d'un nouveau port depuis long-temps reconnue, vient de se manifester de nouveau d'une manière désastreuse. Et que de malheurs n'aurions nous eu encore à déplorer si tous les bâtiments s'y fussent trouvés! Heureusement que la plus grande partie et ceux d'un plus fort tonnage étaient absents. Une autre chose ressort encore de ce sinistre, c'est qu'il reste prouvé que l'avant port projeté ne serait d'aucune utilité; par les vents N. N. E. aucun bâtiment n'oserait s'y placer ni résister une heure seulement à une tempête semblable à celle dont nous venons d'avoir le spectacle. De là l'insuffisance du port actuel et l'urgence d'en construire un plus vaste et plus sûr. Espérons que ce bienfait ne se fera pas attendre du gouvernement paternel du roi.

Nous apprenons tous les jours de nouveaux sinistres arrivés sur nos côtes par suite de la tempête de la nuit de Noël. Trois bâtiments étrangers ont péri presque à l'embouchure du Tavignano parmi lesquels un trois mâts Autrichien ayant 8000 sacs de blé à bord. Ce bâtiment a perdu trois hommes, le reste de l'équipage s'est sauvé sur les vergues et était encore dans cette triste position le matin du 26.

DISCOURS DU ROI.

MM. les pairs et MM. les députés,

Depuis votre dernière session, la prospérité de la France n'a fait que s'accroître; le repos dont elle jouit n'a fait que s'affermir.

Il m'est doux, en me retrouvant au milieu de vous, de n'avoir à réclamer votre concours que pour améliorer encore un état général déjà si favorable.

Mes rapports avec les puissances étrangères sont toujours aussi satisfaisants; la France occupe le rang qui lui appartient dans l'estime de ses alliés et dans celle du monde entier.

Les conférences ont été reprises à Londres sur les affaires de la Belgique et de la Hollande. Je ne doute pas qu'elles n'aient une issue prochaine et pacifique, en donnant à l'indépendance de la Belgique et au repos de l'Europe une nouvelle garantie.

En Italie, les troupes autrichiennes sont sorties des états romains. Conformément à la convention faite avec le Saint-Siège, nos troupes ont évacué Ancône. L'occupation militaire a cessé dans des états dont l'indépendance intéresse la France à un haut degré.

L'Espagne est toujours en proie aux mêmes déchirements, aux mêmes malheurs. Nous continuons d'exécuter avec nos alliés toutes les clauses du traité de la quadruple alliance. Le gouvernement de la reine-régente n'a cessé de recevoir de nous, non-seulement les secours auxquels

les traités nous obligent, mais encore tout l'appui que l'intérêt de la France nous permet de lui donner.

J'espère que nos différends avec le Mexique et la république argentine touchent à leur terme. De nouvelles forces navales, parties récemment de nos ports, sont en ce moment devant la Vera-Cruz, et vont obtenir du gouvernement mexicain la justice et la protection que notre commerce réclame depuis si long-temps.

En Afrique, Messieurs, la persévérance de nos sacrifices trouve sa récompense. Le tableau qui sera mis sous vos yeux vous prouvera que votre confiance dans les vues de mon gouvernement n'a pas été trompée. La paix n'a pas été interrompue cette année; notre position s'est affermie et s'améliore tous les jours. Dans les provinces de Constantine et d'Alger, des opérations dirigées avec habileté et prudence ont donné à nos établissements les extensions de territoire dont leur sécurité ou leur prospérité ne pouvait se passer. Partout les indigènes respectent l'autorité de la France, et obéissent sans hésitation à une administration régulière et équitable. La création de l'évêché d'Alger est un nouveau gage de la stabilité de notre possession.

L'état de nos finances est de plus en plus prospère. L'accroissement progressif et constant du revenu public atteste l'heureux développement de la richesse nationale et le bien-être dont jouissent toutes les classes de la population. Quels intérêts, il est vrai, sont en souffrance et réclament toute l'attention de mon gouvernement; il vous sera présenté, dès le début de vos travaux, des dispositions relatives à la situation de nos colonies et aux besoins de notre navigation.

Vous aurez aussi à vous occuper de divers projets de loi ayant pour but de satisfaire au vœu de la Charte, de perfectionner la législation générale, et d'introduire des améliorations dans diverses branches de l'administration publique.

Messieurs, mon cœur est encore ému des témoignages que j'ai reçus de la France entière, lors d'un événement qui a comblé tous mes vœux. La naissance du comte de Paris était la plus grande consolation que le ciel pût m'accorder.

Mon petit-fils sera élevé comme l'a été son père, dans le respect de nos institutions, et dans ce dévouement à la France dont ma famille tout entière ne cessera de lui donner l'exemple. J'ai désiré qu'une circonstance solennelle vous réunît autour de son berceau, et que la religion bénît, au milieu de vous, cet enfant qui appartient tout entier à la patrie.

Messieurs, l'état florissant de notre pays, dont je me suis félicité avec vous, est dû au concours si constant que les chambres m'ont prêté depuis huit ans, et au parfait accord des grands pouvoirs de l'état. N'oublions pas que la est notre force. Puisse cet accord devenir tous les jours plus complet et plus inaltérable; puisse le jeu de nos institutions, libre et régulier tout à la fois, prouver au monde que la monarchie constitutionnelle peut réunir aux bienfaits de la liberté la stabilité qui fait la force des états!

Le dernier courrier nous a apporté la nouvelle de la vérification des pouvoirs de M. Limpérani. Notre honorable député a été admis par la chambre à la presque unanimité. Six membres seulement se sont levés contre. Est-ce que la chambre des députés de France serait aussi de la *Camarilla*? Nous regrettons de ne pouvoir donner dans notre feuille d'aujourd'hui, le rapport de la commission, ni la discussion qui l'a suivi. Nous n'avons le temps que de rapporter la première partie du discours prononcé par M. Limpérani. Notre prochain N° contiendra la suite ainsi que la partie de la séance du 20 consacrée à cet objet.

MESSEIERS.

Je demande à être entendu. Une protestation, suivie de treute-sept signatures, a été faite contre mon élection. Cette protestation, remplie de faits pour la plupart faux, allégués ou calomnieux, a eu les honneurs d'une seconde édition dans un libelle qui a été distribué à la chambre, et qui a été reproduit par plusieurs journaux.

Plusieurs voix. Non, non; c'est inutile.

M. LIMPÉRANI. Je le demande d'autant plus que l'orateur qui descend de la tribune a cru devoir revenir sur plusieurs de ces faits. Je pourrais y répondre d'abondance, car une masse de faits bien autrement vrais, bien autrement constatés, rendraient ma tâche assez facile. Mais serais-je maître, Messieurs, dans une cause qui touche de si près mon honneur, de modérer l'indignation dont j'ai été saisi, et de ne rien dire qui puisse porter atteinte aux sentiments de modération et de délicatesse qui distinguent cette chambre? Je n'oserais en répondre. Aussi j'ai pris le parti de confier d'abord au papier ce que j'avais à lui dire. Je ne fatiguerai pas long-temps son attention, mais je la réclame. En lutte depuis un an aux plus indignes calomnies, je n'ai voulu reconnaître d'autre compétence que celle de la chambre; premier tribunal de tout député qui a l'honneur de siéger dans cette enceinte.

Les objections qu'on a élevées contre mon élection sont de deux sortes: les unes regardent le moral de l'élection, les autres sa légalité. J'ai hâte d'en venir aux premières, comme à celles qui doivent offrir plus d'importance aux yeux de tous les gens d'honneur.

On m'a accusé, et, dans cette accusation, on a cru devoir confondre avec mon nom celui de deux illustres généraux; on m'a accusé d'avoir tout mis en œuvre (ce sont les propres termes dont on s'est servi) pour assurer mon élection, d'avoir employé les menaces et l'appât des récompenses, d'avoir fait du pouvoir un abus monstrueux, d'avoir, par son moyen, exercé l'influence la plus scandaleuse.

Voilà ma réponse: On ne peut exercer dans un pays l'influence que donne le pouvoir que moyennant l'appui du pouvoir. Eh bien! je le déclare, cette influence, la députation de la Corse, durant un mandat de huit ans, n'a rien fait pour se la procurer, ou si l'on veut, n'a pas su se la procurer.

Je défie qui que ce soit, et à ce sujet j'invoque le témoignage des ministres qui sont sur ces bancs, comme de ceux qui les ont précédés, de me citer un seul des hauts fonctionnaires publics du département qui ait été nommé sur la présentation ou sur la recommandation de la députation de la Corse. La nomenclature en est cependant bien longue. Il y a un lieutenant-général, commandant la division, un préfet, un premier président, un procureur-général, un évêque, des directeurs de toutes les administrations.

Ceux que l'on accuse d'avoir abusé du pouvoir seraient fort heureux si ces hauts fonctionnaires avaient conservé une stricte neutralité et étaient restés étrangers à la lutte électorale: mais la Corse a été témoin du contraire. Je ne parlerai point du plus puissant de tous, du chef de la cour royale. Que la chambre se rassure, je n'entrerais dans aucune personnalité. Depuis dix ans, il n'y a pas eu une seule élection en Corse où ce magistrat ne se soit présenté comme candidat représentant des intérêts et une opinion tout-à-fait contraires aux nôtres. Il est, dès lors, à présumer qu'il ne nous a pas prêtés son appui.

Conçut-on quelle doit être l'influence d'un premier président dans un pays où la magistrature exerce un pouvoir si formidable, auprès d'une cour qui n'a qu'un seul département dans son ressort et que l'on doit supposer favorable au chef qui la préside inamoviblement depuis quinze ans. Voilà donc une première puissance que la dé-

putation de la Corse ne pouvait ni récompenser, ni punir, pour me servir des termes de la protestation.

A côté d'un premier président se trouve un procureur-général. Celui-ci, étranger au pays, n'ayant pas de candidature à poursuivre, du moins dans le département, et magistrat amovible, pouvait être un très-utile auxiliaire au pouvoir, qui avait dans ses mains la récompense et la peine, et cependant ce pouvoir n'a pas eu d'adversaire plus actif. On a vu M. le procureur-général faire cause commune avec tous les partis qui se réunissaient pour combattre le candidat de la majorité, prendre part à leurs banquets, publier des circulaires, solliciter des suffrages et aventurer jusqu'au point de traduire par devant les assises, au moment des élections, un journal du pays qui professait une autre opinion, et le traduire pour un fait dont il a dû par la suite abandonner l'accusation.

Je demande pardon à la chambre d'entrer dans ces tristes détails; mais elle ne voudra pas, sans doute, accorder à mes adversaires le privilège de m'attaquer, sans me permettre de me défendre. On m'accuse d'avoir tout mis en usage pour assurer mon élection, d'avoir fait du pouvoir l'abus le plus scandaleux. Il faut bien que je réponde que, n'ayant pas le pouvoir, il était bien difficile que j'en abusasse; bien plus, que cet abus a été fait contre moi.

Où est donc la puissance qui est venue à notre secours, et dont nous avons si scandaleusement abusé? Que l'on place le premier président de la cour royale, le procureur-général, dans les rangs de nos adversaires, que nous restet-il? Le préfet. Oui, sans doute, M. le préfet de la Corse a cru qu'il était de son devoir d'appuyer de son influence légale un candidat qui ne passait pas pour être l'ennemi du Gouvernement; mais en présence de tant de fonctionnaires, qui s'évertuaient à combattre cette même candidature, quelle pouvait être son autorité? Elle ne fut pas même suffisante pour engager M. le directeur des douanes à prêter une embarcation à quelques électeurs qui en avaient besoin pour se rendre au chef-lieu, et la sollicitaient avec instances, tandis que tous les jours cette embarcation est mise à la disposition des simples particuliers.

On a accusé M. le préfet d'avoir préparé de longue-main les listes électorales, dans le but de favoriser mon élection. Je déclare que je ne connais personne au monde moins capable que M. le préfet de concevoir cette pensée, et beaucoup moins de l'exécuter. Mais puisqu'il est admis qu'on peut tout se permettre contre un préfet, je ferai remarquer à la chambre qu'à l'époque de la confection des listes électorales je n'avais pas l'honneur d'être en relation avec M. le préfet de la Corse. Il est même certain que, dans le but probable de donner à la Corse un puissant protecteur, M. le préfet s'occupait alors de la candidature d'un membre de cette chambre, en faveur duquel j'aurais, du reste, moi-même résigné mes prétentions, si j'avais cru que la députation de la Corse lui fût nécessaire pour avoir accès dans cette enceinte.

Parmi tant d'accusations aussi vagues que calomnieuses dirigées contre l'administration, on a cependant cité deux faits. On a parlé de la révocation de M. Gentile, conseiller de préfecture, révocation qu'on a qualifiée de brutale. Eh bien! la chambre doit savoir que ce M. Gentile a été remplacé parce qu'il n'était jamais à son poste, et qu'il a eu pour successeur son propre gendre, l'époux de sa fille unique, qui cohabite avec lui, et qui n'a accepté cet héritage administratif que sur les vives instances de son beau-père.

Parlerai-je de ce maire électeur, M. Felicelli, qui votait contre le candidat de l'administration, et qui a été destitué et remplacé par un électeur réel et bien pensant?

D'abord il n'y a pas eu de destitution: c'était l'époque du renouvellement triennal; en second

lieu, on a oublié de dire que ce maire destitué était un parent très-étroit du candidat de l'administration et que celui qui l'a remplacé est un vieillard, qui, à cause de son âge, ne pouvait se rendre et n'est nié pas rendu aux élections.

La bonne foi des auteurs de la protestation a été jusqu'à prétendre que je ne payai pas le cens électoral, et il a été constaté par le bureau que mon cens s'élevait au double du cens du plus imposé de la Corse.

Voilà cependant les faits qui ont servi de texte à tant d'accusations.

N'a-t-on pas songé que si nous voulions récriminer à notre tour, d'autres faits, mais bien autrement vrais, bien autrement graves, seraient venus en masse nous prêter leur appui? On a parlé de menaces et de promesses: mais d'où provenait donc cette terreur dont paraissent frappés tous les électeurs qui avaient quelque procès à la cour? Une croyance n'avait-elle pas prévalu, que ceux qui votaient pour certain candidat se dévouaient à la perte de leur procès?

Nous voulons bien croire que ce bruit, quoique universellement adopté, était dénué de fondement. Mais la terreur dont nous avons parlé n'en était pas moins réelle. Rien ne le prouve mieux que l'expédition adoptée par le parti contraire de faire écrire tous les bulletins par le propre frère de leur candidat.

Puisque je suis sur ce chapitre, je dois dire que j'étais loin de m'attendre à ce qu'on accusât mes amis d'avoir porté atteinte au secret du vote en imaginant de sauter quels bulletins mystérieux, et moins encore à ce que cette accusation vint du parti contraire. On peut tout dire quand on a osé tout tenter. On se rappelle que déjà aux élections de mars, tous ces rigides amis du secret du vote se prêtèrent à ce qu'une commission, composée de quatre membres, parmi lesquels il y avait un conseiller de cour royale et un contrôleur de contribution directes, et où chacun des chefs du parti contraire avait son représentant, écrivit le bulletin de chaque électeur sans que celui-ci en connût le contenu. Comme il y avait défiance mutuelle entre ces différents chefs, il avait été convenu que chaque commissaire aurait écrit les bulletins des électeurs appartenant à la fraction qui n'était pas la sienne.

Cette garantie n'a plus paru suffisante aux élections du mois de juin. Les condottieri étaient devenus tellement suspects les uns aux autres, que cette fois-ci, au lieu de quatre commissaires, il n'y en eut qu'un seul qui a écrit tous les bulletins; et ce commissaire unique était M. Ludovic Arighi, le frère du candidat lui-même, qui, comme celui-ci, a signé la protestation, en criant de toutes ses forces contre la violation du secret du vote, et contre le système de terreur organisé par la majorité. Fout-il de dire qu'un nombre des électeurs qui firent écrire leurs suffrages, ou remarque un président de chambre, cinq conseillers de cour royale, un contrôleur des contributions directes, et plusieurs autres fonctionnaires.

Que l'on s'étonne maintenant que l'on ait reproduit contre moi l'absurde accusation qui m'attribue l'initiative dans la nomination de Pascal Paoli! La responsabilité de cette déplorable nomination appartient tout entière à ceux qui, se liguant pour détruire, n'ont jamais pu s'entendre sur le choix d'un candidat. Ils ne purent en trouver aux élections de novembre. Quand le collège fut de nouveau convoqué pour le 13 mars, ils essayèrent d'abord de porter leurs suffrages sur un candidat qui avait donné d'avance sa démission, avec un dédit de 20,000 fr.; mais cet expédient ne leur ayant pas réussi, puisqu'un premier tour de scrutin ce même candidat fut mis hors de cause, ils adoptèrent un parti qui du moins leur donnait l'apparence de la victoire. Quels ont été en effet les acteurs les plus compromis dans cette comédie, qui a abouti à la nomination d'un

mort? Ce furent certainement les membres qui composaient le bureau du collège électoral qui permirent que cette comédie se jouât sous leurs yeux, qui assistèrent, spectateurs impassibles, à tous les scandales qui se passèrent à cette occasion dans le sein du collège, les sanctionnèrent de leur autorité, et en jetèrent procès-verbal. Que l'on consulte ce même procès-verbal, et l'on verra que les électeurs qui composaient le bureau appartenaient tous au parti contraire, et que le président était ce même candidat que l'on m'a opposé par la suite, et qui avait ouvert par un discours solennel une séance dont il serait à désirer que l'on pût perdre le souvenir.

Mais c'est la conséquence du système adopté par le parti contraire de reporter sur autrui toutes les fautes qu'il a à se reprocher à lui-même.

C'est ainsi qu'un renouveau contre nous les réclamations hypocrites qu'on a élevées d'autres fois au sujet de l'introduction de dix huit prétendus faux électeurs dans le sein du collège aux élections du 18 novembre de l'année dernière.

On feint d'ignorer que ces dix-huit électeurs, qui du reste n'ont pas pris part aux dernières opérations du collège, ne furent admis à voter par le bureau provisoire qu'en vertu de la jurisprudence que venait d'adopter la cour dans deux arrêts célèbres, qu'on ne peut se dispenser de faire connaître à la chambre.

Deux électeurs qui figuraient sur la liste de 1831 (qu'on note bien la date), et qui n'avaient plus été portés sur aucune liste postérieure, prétendirent que le préfet ne leur ayant jamais notifié l'arrêté contenant leur radiation, ils devaient être considérés comme n'ayant jamais cessé de faire partie de la liste. Leurs demandes furent accueillies par la chambre civile, quoique leur radiation remontât à l'année 1831, et que le cens de 104 fr. pour lequel ils avaient été portés à cette époque ne fût plus suffisant pour l'année 1838 où le cens était de 156 fr.

Dès que cette jurisprudence fut connue, un grand nombre d'électeurs qui se trouvaient dans un cas absolument pareil se présentèrent au collège, et demandèrent à être admis, en vertu des art. 34 et 46 de la loi électorale. Nous disons plus: le bureau n'aurait manqué à ses devoirs qu'autant qu'il aurait pris une décision toute contraire. Que pensera la chambre, quand elle saura que, parmi ceux qui se sont le plus récriés contre cette décision du bureau et qui ont signé la protestation, se sont trouvés plusieurs de ces mêmes conseillers qui avaient pris part aux arrêts dont nous venons de faire mention?

Je déclare que tous les mauvais exemples sont partis de mes adversaires. Dans cette même séance, on a blâmé sévèrement certaine importation d'électeurs passant d'un arrondissement à l'autre. En Corse, cette importation offre plus d'inconvénients, que partout ailleurs; car le cens y était moindre, ceux qui ne seraient pas électeurs dans un autre département puniraient l'être en Corse. Eh bien! ce sont mes adversaires qui dans ce moment même ont recourus à cet expédient, et celui qui leur en a donné l'idée est leur correspondant de Paris, l'éditeur de tous leurs libelles. J'appelle sur ce fait les investigations de l'orateur qui m'a précédé à la tribune.

Puisqu'on n'a su se rendre compte de la majorité que nous avons obtenue aux deux collèges de la Corse qu'en imaginant des moyens extra-légaux, je reprocherai que l'indulgence qui nous a donné cette majorité est une de celles que l'on peut avoir. Elle est, d'une part, le prix des grands services rendus à la patrie et d'une haute position sociale glorieusement acquise; de l'autre, elle est la récompense de services plus modestes, sans doute, mais que la saignée majorité d'un pays n'oublie jamais.

Celui qui a siégé durant huit ans sur ces bancs, se conduisant toujours d'après sa conscience et ne transigeant jamais avec son devoir, qui n'a ja-

mais obtenu de faveur personnelle et n'en a jamais sollicité, qui n'a jamais élevé la voix que pour invoquer en faveur d'un pays malheureux et trop long-tems oublié la sollicitude du Gouvernement et de la chambre, qui s'est uniquement consacré à cette œuvre patriotique, et qui a eu le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès, celui là pouvait compter sur le bon accueil et sur la reconnaissance de la majorité de ses compatriotes, sans avoir besoin de mettre en usage des moyens de la nature de ceux qui sont énoncés dans la protestation, et que les auteurs seuls de cette protestation pouvaient employer.

(La suite au prochain Numéro.)

Le gouvernement vient de publier des documents précieux sur la statistique commerciale. Le défaut de renseignements de cette nature était l'obstacle qui s'était toujours opposé au progrès de la science économique. Nous semblons entrer dans une ère nouvelle, et si le ministère continue, comme nous l'espérons, à publier périodiquement et avec le même soin un recueil de faits aussi précis, les études avanceront d'un pas ferme, et aux clartés de ce flambeau sortiront du chaos et des théories vagues où elles se sont égarées jusqu'à ce jour.

Les tableaux de statistique qui viennent d'être mis au jour pour l'année 1837, peuvent se résumer sous deux chefs principaux; le commerce général, et le commerce spécial à l'importation, le commerce général comprend tout ce qui est entré en France par terre et par mer, le commerce spécial tout ce qui est entré dans notre consommation intérieure. À l'exportation, le commerce général embrasse tout ce qui est sorti de France par terre et par mer; le commerce spécial ne se compose que de produits d'origine française.

Plusieurs tableaux indiquent le mouvement de notre navigation.

Le commerce général de la France avec les colonies et les puissances étrangères, s'est élevé pendant l'année 1837, importations et exportations réunies, à 1 milliard 566 millions. Comparé au mouvement commercial de 1836, il se présente une diminution de 301 millions.

Il y a eu pendant cette année 1837, accroissement dans nos exportations pour la Belgique, les états Sardes, la Suisse et les Pays-Bas, mais il y a eu diminution dans celles pour les Etats-Unis, le plus important de nos marchés. Cette diminution s'explique par la crise qui a agité ce pays en 1837.

Quoique le ralentissement que notre mouvement commercial a éprouvé en 1837, puisse s'expliquer par des causes passagères, il ne faut pas moins se préoccuper des moyens d'agrandir nos relations avec les autres nations, et déjà le gouvernement est entré dans cette voie où le guidera d'une manière sûre le compte rendu qu'il vient de publier.

— Voici le relevé des bateaux à vapeur français employés à des services réguliers sur la méditerranée.

Bateaux de la marine royale de Toulon, faisant le service d'Alger et remplissant diverses missions dans le Levant (de 160 chevaux,) un départ par semaine pour Alger, 17; paquebots du Levant dépendant de l'administration des postes (de 160 chevaux,) un départ tous les 10 jours 10; bateaux de la compagnie Bazin, faisant le service de Marseille en Italie, le Pharamond et le Sully (de 80 à 120 chevaux.) Combinés à ceux des autres compagnies et des gouvernements italiens, ces bateaux offrent un départ tous les 5 jours à peu près, 2; bateaux de la compagnie Gérard de Toulon à Bastia (de 50 chevaux) deux départs par semaine, 3; bateaux de Marseille à Cette et Adge, le Rhône, l'Hérault, le Marsillais (de 80 chevaux) deux départs par semaine,

3; bateaux de Marseille aux côtes d'Espagne, le Phénicien, l'Océan et la Méditerranée (de 30 à 120 chevaux) un départ tous les 10 jours à peu près, 3; bateaux des bâtimens étrangers sur la méditerranée sont au nombre de 31.

Le Gérant N. TARTAROLI.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
ARRIVÉES.

Du 8 au 29 Décembre 1838.

LIVOURNE, bateau à vapeur Napoléon, c. Lota.
GENES, bœuf Vierge des Carmes, c. Figarella.
GENES, gondole la Conception, c. Siraforelli.
GENES, bœuf le Précurseur, c. Valzi.
TOULON, bateau à vapeur Golo, c. Valzi 3 fois.
NAPLES, balancelle St-Philippe, c. Balome.
NAPLES, balancelle le St-Henry, c. Matarese.
ALERIA, leuth la Conception, c. Laporta.
LIVOURNE, bateau à vapeur St-Pierre, c. Bugliani. 2 fois.
Idem. allège la Sympathie, cap. Phililent.
MARSEILLE, mistick St-Joseph, c. Benigni.
NAPLES, Lalanelle le St-Philippe, c. Palomba.
LIVOURNE, mistick l'Assomption, c. Thiers.
LIVOURNE, brick goëlette, St. Antoine c. Marinetti.
MARSEILLE, tartane V. des Carmes, c. Moneglia
GENES, bombarde St J-Bte, cap. Rossi.
AJACCIO, goëlette l'Etoile, cap. Denans lieutenant de vaisseau.

DÉPARTS.

LIVOURNE, bateau à vapeur Napoléon, Lota.
CHIAVARI, navicelle La Victoire, cap. Bonino.
NAPLES, balancelle St-Henry, cap. Matarese.
TOULON, bateau à vapeur Golo, c. Valzi 3 fois.
ALERIA, leuth Conception, cap. Laporta.
LIVOURNE, bateau à vapeur le St-Pierre, cap. Bugliani.
MARSEILLE, mistick St-Joseph, cap. Benigni.
LIVOURNE, brick-goëlette St-Antoine, cap. Marinetti.
Idem. allège la Sympathie, cap. Phililent.
NAPLES, balancelle St-Philippe, cap. Balomba.
LIVOURNE, mistick l'Assomption, cap. Thiers.
Idem. mistick l'Antoinette, cap. Caratini.
VENZOLASCA, mistick St-Vincent-Ferreri, cap. Battestini.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

2 fr. 50 c. le cent
CARTE DE VISITE
IMPRIMEES.

Livres d'Étrennes

Chez les Frères Fabiani, Imprimeurs-libraires.

M^{me} MEYSSAC, Sage-femme, reçue à l'Ecole de Paris, qui a exercé avec succès à Marseille pendant long-temps, est arrivée à Bastia où elle vient se fixer pour des raisons de santé. Les Dames qui s'adresseront à elle n'auront qu'à se louer de ses soins et de sa dextérité; de nombreux certificats délivrés par des docteurs en réputation attestent qu'elle a montré une grande habileté dans les accouchements les plus difficiles. Les femmes toujours si intéressantes dans des moments si difficiles apprendront cette nouvelle avec plaisir.

Elle demeure rue Napoléon, à coté de l'église de la Conception au 3^e étage.

Bastia.—Imprimerie de C. Fabiani.